

ALIMENTATION
UNE FRANCHE COMPLICITÉ QUÉBEC-MONTRÉAL B 1

IRAK
PREMIER AVEU DE SADDAM À SON PROCÈS A 10



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE JEUDI 2 MARS 2006

CANARDS IMPORTÉS DE FRANCE

Huit fermes sous surveillance

Aucune trace de grippe aviaire dans les premiers échantillons analysés



AFP

Des techniciens vaccinaient hier contre la grippe aviaire des canards d'un parc ornithologique de Villars-Les-Dombes, près de Joyeux, en France, où le virus a été décelé.

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
ET JEAN-SIMON GAGNÉ
JFCliche@lesoleil.com
JSGagné@lesoleil.com

■ On ne badine pas avec la grippe aviaire. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a ordonné samedi dernier un renforcement de la quarantaine imposée à huit fermes québécoises ayant importé des canards de France au cours du mois passé, même si aucun de ces animaux ne s'est trouvé à moins de 150 kilomètres d'un foyer d'infection.

Devant l'ampleur médiatique que prenait l'affaire, les porte-parole de l'ACIA ont plusieurs fois souligné, lors d'une conférence téléphonique tenue

Voir **FERMES** en A 2 ➤

Plus d'information Pages A 3 et A 10

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Le Canada prend-il suffisamment de mesures pour contrer la grippe aviaire ?

ÉCRIVEZ-NOUS À **opinion@lesoleil.com**
Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

PÉNURIE D'ENSEIGNANTS

Un prof retraité sur 10 reprend promptement du service à l'école

ANNIE MORIN
AMorin@lesoleil.com

Un enseignant retraité sur 10 revient au boulot dans l'année suivant son départ de l'école.

Depuis la fin des années 90, le nombre de rentiers qui renouent avec l'enseignement dès la première année de leur retraite va sans cesse en augmentant. La proportion est passée de 6,7 % en 1999-2000 à 11 % en 2004-2005. Cette année-là, 334 des 3040 enseignants qui avaient accroché leurs patins l'année précédente sont revenus sur la glace.

Si on regarde les statistiques fournies par le ministère de l'Éducation sur une plus longue période, jusqu'à 15 % des enseignants retournent dans le réseau de l'éducation après avoir décroché. Neuf sur 10 le font dans leur commission scolaire d'origine. Et tout indique qu'ils se retrouvent principalement, sinon exclusivement, dans les régions.

La majorité, soit environ 60 %, se contente de faire de la suppléance de courte durée. En moyenne, les « petits nouveaux » se voient confier le cinquième d'une tâche normale de travail. Cela représente environ huit heures par semaine.

Un « équivalent temps plein », comme on dit dans le jargon de la fonction publique, doit abattre 40 heures de travail par semaine, dont 32 de présence à l'école. Les suppléants sont payés à l'acte, selon des tarifs préétablis variant entre 33,69 $ pour une période de 60 minutes ou moins et 168,45 $ pour plus de 210 minutes.

Il faut avoir cumulé 35 ans de service ou 60 ans d'âge avant de pouvoir prendre sa retraite de l'enseignement comme de la fonction publique. L'âge moyen des nouveaux retraités de l'éducation est de 57 ans. En vertu du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), les enseignants qui ont commencé à cotiser avant 1983 peuvent cumuler plein salaire et pleine rente. Les cotisants d'après 1983 voient plutôt leur revenu de retraite amputé du montant gagné en parallèle.

Ce retour des retraités dans la population active s'explique surtout par la rareté d'enseignants qui afflige actuellement le Québec. Certaines

Voir **PROFS** en A 2 ➤



LE SOLEIL, ÉRICK LABBÉ

Sandra Dion, attaquée au tournevis il y a trois ans, juge que son agresseur n'avait pas reçu les soins appropriés.

Une policière agressée veut relancer le débat sur la « désins »

Son assaillant, ex-psychiatrisé, pourrait obtenir une libération conditionnelle en juin

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

La policière de Québec qui a été victime d'une attaque au tournevis en septembre 2002 n'en veut pas à son agresseur. Selon l'agente Sandra Dion, cette agression aurait pu être évitée si son assaillant, un ex-psychiatrisé, avait obtenu les soins et les services appropriés.

La policière Dion a accepté hier de raconter son histoire au cours d'une conférence de presse portant sur la désinstitutionnalisation organisée par la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec (FPPVQ) et la Fraternité des policiers et policières municipaux du Québec (FPPMQ).

L'agente Sandra Dion patrouillait dans le secteur de la polyvalente Samuel-de-Champlain, à Beauport, lorsqu'elle a été agressée par Laurent Minier. L'homme de 25 ans au lourd passé psychiatrique avait déjà été reconnu coupable en 2000 de voies de fait sur une consœur de l'agente Dion.

Pour une raison nébuleuse, Minier a asséné plusieurs coups de tournevis à la policière en la menaçant de la tuer. La jeune femme a dû déployer des efforts extraordinaires pour se défaire de l'emprise de son assaillant, qui a finalement pu être menotté grâce à l'intervention d'un bon samaritain.

À la suite de cet événement, la policière s'est retrouvée en arrêt de travail. « J'ai dû être retirée de la patrouille en raison d'un choc post-traumatique et être relocalisée à d'autres tâches », a raconté la policière, qui a repris la patrouille seulement en août dernier.

Minier, qui purge actuellement une peine de pénitencier, pourrait obtenir

Voir **POLICIÈRE** en A 2 ➤

Plus d'information Page A 3

SOMMAIRE

Agenda	B 8	Loteries	C 10
Bandes dessinées	B 9	Météo	S 16
Bourses	C 5	Mot mystère	B 9
Bridge	S 15	Mots croisés	B 9
Chroniqueur *Normand Provencher*	A 5	Petites annonces	S 12
Décès	C 7	Télévision	B 4
Horoscope	B 9		

MÉTÉO

Max. -6, min. -13
Nuageux avec averses de neige en après-midi.
Détails **page S 16.**

Accumulation de neige (avant hier)
Ce mois-ci : 88,1 cm L'an dernier : 49,2 cm
Cet hiver : 343,4 cm L'hiver dernier : 193,7 cm

QUÉBEC,
110e ANNÉE, N° 63
FLORIDE, 2,10 $ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES
65¢ PLUS TAXES

JEUDI

1704084



POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344 1-866-686-3344 abonnements@lesoleil.com
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444 petitesannonces@lesoleil.com
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394 redaction@lesoleil.com
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

SAMEDI DANS LE SOLEIL

BELLES ET BRUTES



C'est un joyau en morceaux. Une soixantaine d'îles et d'îlots, tantôt vierges, tantôt habités, éparpillés là, à 80 km de Puerto Rico. Mais son nom ultra-exotique, îles Vierges britanniques, rend cette chaîne intouchable dans notre subconscient.

Dans le cahier Voyages

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE?

CONTACTEZ-NOUS

Vous avez été témoin d'un événement, avez observé des faits qui soulèvent des questions, avez des idées de reportages, d'enquêtes ou de dossiers qui pourraient être réalisés par un journaliste?

Téléphonez-nous: (418) 686-3394
Télécopiez-nous: (418) 686-3374
Écrivez-nous: redaction@lesoleil.com
ou à: Nouvelles LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6



ARCHIVES LE SOLEIL

Parmi les arguments retenus en faveur du Vieux-Québec par la consultante américaine Barbara Corcoran, on note sa topographie difficile, avec ses côtes et ses rues en pente.

Voir le Vieux-Québec et... maigrir

Le meilleur endroit pour perdre du poids, selon une consultante américaine

(PC) — Le Vieux-Québec figure en tête de liste des cinq meilleurs endroits pour maigrir en Amérique du Nord en 2006.

La populaire consultante américaine Barbara Corcoran a cité le Vieux-Québec comme le meilleur des cinq endroits pour vivre et perdre du poids.

Derrière Québec, on retrouve Mackinac Island, au Michigan, le Pritkin Longevity Center de Turnberry Isle, en Floride, Port Townsend, dans l'État de Washington, et Shipshewana, en Indiana.

Barbara Corcoran explique que les villes ont été sélectionnées à la suite d'une recherche intensive de neuf mois.

Pour la ville de Québec, M^me^ Corcoran cite les repas légers, les bonnes habitudes alimentaires, la qualité des restaurants et le fait que tout se fait à pied au centre-ville. Elle explique aussi que le Vieux-Québec a une topographie difficile, avec bien des côtes et des rues en pente, ce qui est bon pour la santé des gens.

La recherche a été basée sur le nombre de gymnases, de magasins d'alimentation, de salons de santé, d'établissements de restauration rapide, l'absence de transport facilement accessible et le poids moyen par habitant des villes sélectionnées pour les besoins de l'étude.

Les tendances actuelles en régimes minceur tels le régime South Beach et le régime français ont aussi été considérées dans la recherche.

Dans Internet: **www.barbaracorcoran.com/home?/whats—hot/hot—areas—articles/110/**

FERMES

Suite de la Une

hier soir, que ces mesures avaient été prises de façon préventive, et non parce que les autorités avaient des raisons de craindre une épizootie.

Des cas de grippe aviaire de la souche H5N1, particulièrement virulente, ont été décelés récemment dans plusieurs pays d'Europe, dont la France. Après que le Canada eut décrété, vendredi dernier, un embargo sur les importations de volailles françaises, l'ACIA a ouvert une enquête afin de retracer les fermes qui en avaient reçu au cours des 30 jours précédents. Ce qui l'a menée à ces huit établissements du Québec, que l'Agence n'a pas identifiés.

Notons que le Canada impose systématiquement une quarantaine de 30 jours à tout animal importé sur son territoire, peu importe sa provenance, « pour lui laisser le temps de montrer des signes de maladie, s'il en a une », a expliqué le D^r^ Jim Clark, de l'ACIA. Cette dernière procède habituellement à trois inspections au cours de ce mois d'isolement.

Dans le cas des huit fermes québécoises, ces visites sont cependant quotidiennes et des prélèvements ont été effectués sur les animaux — surtout des canards et quelques poulets. Les résultats se sont révélés négatifs pour quatre établissements ; on devrait savoir aujourd'hui ce qu'ont donné les autres analyses.



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

« Notre cuisse de canard confite est cuite durant six heures, insiste l'épicier Pierre Legros. Pensez-vous qu'un virus peut résister à cela? »

FAIBLE RISQUE

Mais selon le D^r^ François Caya, lui aussi porte-parole de l'ACIA, les chances de trouver un volatile infecté sont très minces. « Le signe clinique le plus évident du H5N1 est une mortalité élevée. Et c'est une des raisons pour lesquelles nous sommes très optimistes : les oiseaux se portent bien. Vu la nature hautement pathogène du virus, on l'aurait déjà noté. »

D'autant plus, ajoute M. Clark, que « les régions de France d'où proviennent ces oiseaux sont au minimum à 150 kilomètres des endroits où le virus a été signalé. Et dans une bonne majorité de cas, ces distances sont encore plus grandes ».

Les cas de grippe aviaire français ont été trouvés sur une ferme d'élevage de dindes située dans le sud-est du pays, dans la région d'Ain.

BEAUCOUP DE BRUIT...

Pour l'instant, les annonces entourant la grippe aviaire ne semblent pas effaroucher outre mesure les consommateurs. « Je n'ai entendu aucun commentaire sur le sujet. Peut-être qu'il y aura des répercussions à long terme, mais pour l'instant, les gens n'ont pas modifié leurs habitudes », assure Félix Laflamme, de la Boucherie Labrie, aux Halles du Petit Cartier, à Québec.

Même constatation du côté de l'épicerie Moisan, sur la rue Saint-Jean. « Je n'ai même pas entendu une réflexion ou une blague sur la grippe aviaire », explique le propriétaire, François St-Laurent. Au passage, il rappelle que la clientèle avait affiché la même attitude imperturbable lors des multiples crises de la vache folle. « En matière de foie gras, par exemple, les gens ont un petit faible pour les produits québécois, avance-t-il. Alors ce qui se passe en Europe, cela les inquiète un peu moins. »

À l'épicerie Aux petits délices, sur l'avenue Cartier, les terrines de volaille et le foie gras *made in* Québec continuent d'avoir la cote auprès des clients. « Je pense que les gens savent que les risques sont infimes, commente le directeur du personnel, Pierre Legros. Notre cuisse de canard confite est cuite durant six heures ; pensez-vous qu'un virus peut résister à cela ? » Et M. Legros conclut avec philosophie : « À un moment donné, quand toutes les bestioles auront eu la grippe, il faudra quand même que l'on mange. »

Avec la Presse canadienne

EN BREF

Pakistan : un attentat devait accueillir Bush

■ KARACHI — Un attentat à la bombe qui a fait deux morts aujourd'hui à Karachi, au sud du Pakistan, était apparemment préparé pour coïncider avec la visite du président américain George W. Bush samedi, a affirmé un porte-parole du gouvernement provincial. « Nous enquêtons sur les mobiles de ceux qui sont derrière l'attentat mais apparemment, c'était préparé pour coïncider avec la visite de Bush », a affirmé à l'AFP Salahuddin Haider, porte-parole du gouvernement de la province du Sind. Deux personnes ont été tuées et 18 blessées par une double explosion sur le parking d'un grand hôtel Marriott près du consulat américain. Il semble que les victimes n'appartiennent pas à la représentation diplomatique. La première déflagration a mis le feu à une dizaine de véhicules. Une autre bombe a explosé dans le parc de stationnement du Marriott voisin. ***AFP et AP***

PROFS

Suite de la Une

disciplines, comme les mathématiques, les sciences et l'anglais, sont carrément en pénurie.

Les grands centres réussissent assez bien à pourvoir les postes disponibles car ils peuvent compter sur un gros bassin de population et sur la présence d'universités qui forment la relève. Mais la situation est problématique dans plusieurs régions éloignées, où les listes de rappel ont fondu au gré... des retraites !

La pénurie frappe les maths, les sciences et l'anglais

Le phénomène devrait perdurer, mais pas s'amplifier puisque le nombre de retraités devrait bientôt diminuer après avoir plafonné autour de 3000 par année. Et les responsables des ressources humaines dans les commissions scolaires sont unanimes à préférer la relève à la vieille garde.

« Les retraités viennent combler des besoins temporaires. (...) On fait d'abord appel aux jeunes parce qu'on veut former des gens et les amener à s'investir », indique Bernard Tremblay, directeur des relations de travail à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

« À première vue, ces gens-là ne prennent la place de personne », confirme Martin Dubé, vice-président de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), car les retraités sont appelés en renfort quand les listes de rappel sont épuisées. Selon lui, « il ne faut pas voir là une hausse de la précarité » non plus car ces salariés n'aspirent aucunement à un poste permanent.

Guy Robitaille, directeur des ressources humaines à la commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS), n'a jamais fait appel à des enseignants retraités pour prendre les commandes de classes orphelines. Son expérience du réseau de la santé lui enseigne que la majorité des retraités ne sont pas intéressés à revenir dans le réseau. « Les gens, quand ils quittent, ça fait quelques années qu'ils trouvent ça lourd, qu'ils sont usés », constate-t-il. Et ceux qui ont encore le feu sacré imposent leurs conditions avant de sacrifier leur nouvelle liberté.

Le réseau de l'éducation compte 77 000 enseignants à temps plein et à temps partiel.

POLICIÈRE

Suite de la Une

sa libération conditionnelle en juin prochain. « Dans son dossier, il y a deux témoignages de psychiatres qui disent que le pénitencier ne l'aidera pas, au contraire. Il (Minier) a même dit qu'il retournerait en prison après avoir tué une policière. Sa place, ce n'est pas le pénitencier. Il a besoin de soins », croit le président de la FPPVQ, Bernard Lerhe.

À l'instar de M. Lerhe et du président de la FPPMQ, Denis Côté, l'agente Sandra Dion demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, de convoquer tous les intervenants concernés à un forum pour débattre de la question de la désinstitutionnalisation.

« Il faut ouvrir le débat sur la façon dont la société peut offrir le support nécessaire aux personnes atteintes de maladie mentale grave. Un support auquel ils sont en droit de s'attendre, un support que nous devons, en tant que société, offrir aux plus vulnérables », a dit la policière.

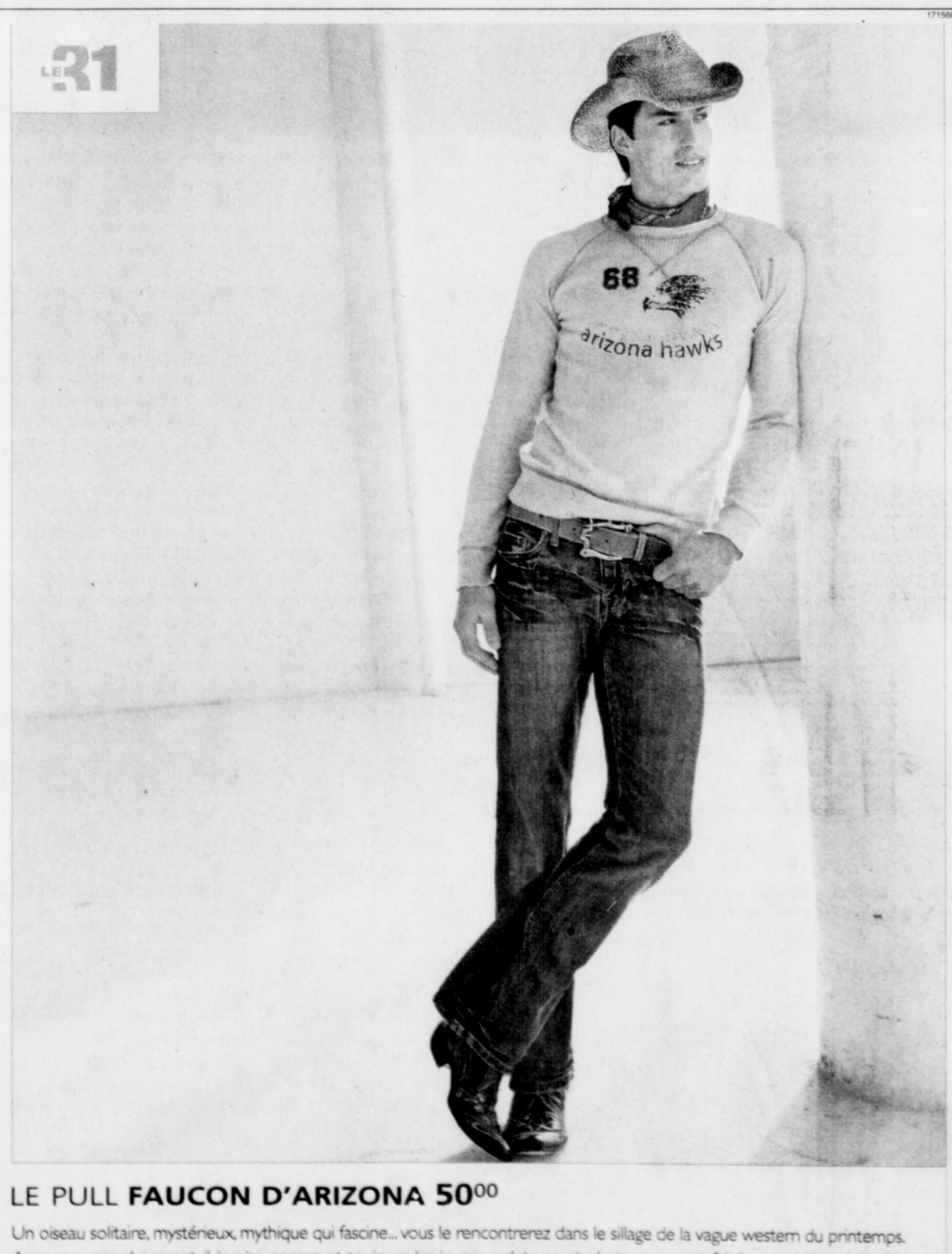
Selon M. Lerhe et son confrère de la FPPMQ, ce n'est pas en criminalisant les personnes aux prises avec des problèmes graves de santé mentale qu'on leur vient en aide. « Il faut s'occuper de ces gens-là, leur donner les soins appropriés. Et les soigner, ça veut peut-être dire arrêter de fermer des lits. Si l'encadrement adéquat nécessite de retourner la personne en institution, eh bien oui, retournons-la en institution », a affirmé M. Lerhe, qui estime que le suivi en résidence n'est peut-être « pas assez rigoureux » pour les cas les plus lourds.

En sept ans, le nombre de détenus souffrant de problèmes de santé mentale a augmenté de 61 % dans les pénitenciers canadiens, déplorent MM. Lerhe et Côté.

« Dans son rapport du 9 décembre 2003, la vérificatrice générale du Québec, Doris Paradis, soulignait le manque de ressources pour venir en aide aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale graves, a rappelé M. Lerhe. Or, on a l'impression qu'aucun geste significatif n'a été accompli depuis pour renforcer le soutien à ces malades. On a le sentiment que nous devons intervenir de plus en plus souvent auprès de ces personnes. »

1715688

LE 31



LE PULL **FAUCON D'ARIZONA 50^00^**

Un oiseau solitaire, mystérieux, mythique qui fascine... vous le rencontrerez dans le sillage de la vague western du printemps. Avec son regard perçant, il inspire encore et toujours les jeunes créateurs et plusieurs en ont fait leur emblème ! Au 31, il est posé sur un pull en pur coton maille fine, surfilé en contraste sur fond ciel, or, rose, pistache. Notre exclusivité. P.m.g.tg. Jeans 99.95, chapeau 30.00, bandana 4.00

simons

www.simons.ca POUR EN VOIR ENCORE PLUS!

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO
• LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

25e édition SALON DE L'AUTO DE QUÉBEC 2006 Du 6 au 12 mars

L'information actualisée aux 20 minutes
Info800
LA RADIO AM DES NOUVELLES

GRIPPE AVIAIRE

Des producteurs inquiets

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

SAINT-URBAIN — « C'est inquiétant, c'est triste également », dira Isabelle Mihura, elle qui a démarré la Ferme Basque de Saint-Urbain, dans Charlevoix, avec son mari Jean-Jacques Etcheberrigaray en 2003. Heureusement, elle n'importe pas de France, ni d'ailleurs. Elle ne fait affaire qu'avec des couvoirs du Québec, ses canards sont en pleine forme, n'empêche que c'est toute l'image de la production de palmipèdes qui prend un dur coup.

« On trouve dommage la situation parce que ça évolue en Europe, mais pour l'instant, ce n'est pas au Québec et on va se croiser les doigts pour que jamais ça ne le soit. On n'a pas le choix de s'adapter à la situation, on espère que tout ça est très alarmiste et que la grippe aviaire ne nous touchera pas en Amérique du Nord », souhaite-t-elle, certifiant qu'il n'y a aucun danger à consommer les produits de sa fermette.

Comme les autres producteurs, depuis novembre, le couple de producteurs doit confiner ses animaux à l'intérieur et suivre des mesures de biosécurité dans les bâtiments. Un inspecteur du MAPAQ est passé, mais son rapport n'a toujours pas été envoyé.

Les clients ne sont pas plus « frileux » qu'avant, constate-t-elle, mais avec cette nouvelle de mise en quarantaine spéciale, on craint néanmoins la réaction des consommateurs. Avec 2000 canards produits en 2005, l'entreprise avait gagné le cœur des gastronomes et des chefs cuisiniers, grâce à un canard gavé à la méthode basque et élevé à l'extérieur.

« On voulait augmenter notre production et aller chercher de nouveaux marchés, mais je pense que nous allons nous en tenir à la production de 2005 ou même produire un peu moins à cause de ça », continue M^me^ Mihura, prédisant une pénurie de canards dès cette année avec le trop grand danger de l'exportation.

« On espère qu'il s'agit d'une mesure ponctuelle et qu'on pourra revenir un jour à un élevage extérieur comme on aime le faire », rêve à voix haute la productrice, mais en même temps, elle et son mari devront soit construire de coûteux bâtiments, soit réduire la production pour la prochaine année, un choix qui découle de cette crise de plus en plus sentie.



ARCHIVES LE SOLEIL

Isabelle Mihura et Jean-Jacques Etcheberrigaray n'étaient nullement préoccupés par la grippe aviaire à l'époque où cette photo a été prise, en 2003.

DÉSINSTITUTIONNALISATION



LE SOLEIL, ERICK LABBÉ

La policière Sandra Dion a accepté hier de raconter l'agression dont elle a été victime au cours d'une conférence de presse portant sur la désinstitutionnalisation en compagnie du président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec (FPPVQ), Bernard Lehre, et de son homologue de la Fraternité des policiers et policières municipaux du Québec (FPPMQ), Denis Côté.

Le ministre Couillard prêt à rencontrer les policiers

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, rencontrera la semaine prochaine son homologue de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, afin de discuter des préoccupations de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec (FPPVQ) au sujet de la criminalisation des personnes atteintes de problèmes de santé mentale.

En entrevue au SOLEIL, hier, l'attachée de presse du ministre Couillard, Isabelle Merizzi, a indiqué que son patron et le ministre Dupuis étaient ouverts à l'idée d'une rencontre avec la FPPVQ et la Fraternité des policiers et policières municipaux du Québec (FPPMQ) « pour discuter de la question de la santé mentale en milieu carcéral et dans le milieu de vie ».

« Mais il n'est pas question de remettre en question la désinstitutionnalisation, a prévenu M^me^ Merizzi. Quand ça a été fait il y a une douzaine d'années, on disait que ça allait amener une humanisation des soins. C'est encore vrai aujourd'hui, et c'est quelque chose de souhaitable. On ne veut pas stigmatiser ces personnes-là, on veut qu'elles aient accès à un milieu de vie agréable avec leurs proches, leurs amis... »

L'attachée de presse du ministre Couillard convient cependant que l'argent n'a peut-être pas suivi le patient au milieu des années 90. « En 2002, le ministre Couillard a dit qu'une de ses priorités, c'était la santé mentale, dont les services de première ligne. En 2003-2004, on a décidé de réinvestir 31 millions $ d'argent récurrent pour les services offerts à la population. Si les services de première ligne sont bien structurés, ça a pour effet de désengorger les services de deuxième ligne. Par ailleurs, on a dévoilé en juin dernier un plan d'action en santé mentale, qui prévoit un investissement supplémentaire de 15 millions $. »

M^me^ Merizzi croit par ailleurs qu'il faut éviter d'alarmer les gens en leur faisant croire que les personnes atteintes de troubles mentaux sont dangereuses. « Les cas de violence impliquant des personnes atteintes de troubles aigus de santé mentale sont très rares », rappelle-t-elle.

La semaine dernière, le SCFP dénonçait les agressions physiques au CRDI

Le ministre Couillard ne reviendra pas sur la désinstitutionnalisation, donc, mais il se dit « prêt à travailler sur l'amélioration des liens entre les différents organismes », a mentionné M^me^ Merizzi.

Selon l'Association pour l'intégration sociale de Québec (AISQ), il est clair qu'un débat sur la problématique de l'offre de services en santé mentale (et non sur la désinstitutionnalisation) s'impose.

Dans un communiqué de presse diffusé hier, l'AISQ dit souhaiter que ce débat permettra une amélioration des services en déficience intellectuelle, notamment auprès des personnes présentant un double diagnostic déficience intellectuelle-santé mentale.

MANQUE DE RESSOURCES

« Le recours à la judiciarisation pour des personnes en besoin évident de services de santé et de services sociaux met tristement en évidence le manque de ressources des établissements du réseau de la santé (...). Pour faire des économies d'échelle, on a créé des monstres organisationnels en fusionnant des établissements dont les têtes dirigeantes sont de plus en plus éloignées de ce qui se passe sur le terrain et l'organisation du travail de plus en plus difficile à axer sur les besoins des usagers, comme en témoigne la crise actuelle au CRDI de Québec », déplore l'AISQ.

La semaine dernière, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), auquel sont affiliés les employés syndiqués du CRDI, dénonçait l'augmentation des agressions physiques commises par des déficients aux dépens du personnel de soignants. Il soutenait que 89 nouveaux cas étaient survenus depuis le 1er janvier, comparativement à 293 pour toute l'année précédente. Et c'est sans compter le décès d'une déficiente poignardée par une congénère le 5 janvier.

LE SOLEIL a tenté hier de s'entretenir avec le directeur par intérim du CRDI, Renaud Cloutier, sans succès. Son adjointe, Louise Dubois, nous a fait savoir que la direction du CRDI avait dit tout ce qu'elle avait à dire au cours de sa conférence de presse de lundi.

De 5200 à 650 en 40 ans

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

À Québec, la réinsertion sociale des malades mentaux et déficients intellectuels, aussi appelée désinstitutionnalisation, a bien sûr été effectuée à partir de l'hôpital psychiatrique Robert-Giffard, tandis qu'à Montréal, cette révolution des mœurs passait par l'hôpital psychiatrique Louis-Hyppolite-Lafontaine.

Le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux décidait, dans les années 70, que les patients internés à long terme dans les hôpitaux psychiatriques auraient une meilleure qualité de vie hors les murs. Et dans les années 80, le ministère entreprenait une réinsertion sociale massive de ces personnes.

Du sommet de 5186 qu'ils avaient été de toute l'histoire de l'hôpital, en 1961, ces internés sont au nombre de 650 aujourd'hui, à Robert-Giffard, alors qu'à l'inverse, la population du Québec a augmenté.

L'objectif déclaré de cette réinsertion sociale était d'en réduire leur nombre à 350 au maximum en 2002. Mission accomplie, pourrait dire l'hôpital. Puisque des 650 internés du jour, 200 seulement subissent des traitements psychiatriques. Les autres sont en hébergement ou reçoivent des soins de longue durée.

Après avoir parfois vécu à l'hôpital durant 30 ans et plus, ces internés ont été dirigés vers ce que le jargon hospitalier appelle les ressources externes: appartements supervisés, maisons de transition, centres ou familles d'hébergement, etc.

Le choc a été terrible pour certains patients

Le choc a été terrible pour certains patients. Ce fut souvent la déroute totale.

Depuis ce temps, le débat n'a jamais vraiment dérougi sur la question. Le respecté psychiatre retraité Louis Roy, ex-directeur des services professionnels de Robert-Giffard, l'un des artisans majeurs de cette idée de réinsertion sociale, n'a jamais remis le principe en question, mais en a reconnu un jour les ratés. Sauf que, disait-il, ces ratés sont dus au fait que l'argent promis pour les services externes n'a pas toujours suivi.

Cet argument a toujours cours aujourd'hui. Les services externes sont insuffisants, répètent certains critiques du système, comme Hugo Lépine, grand patron de la Maison de Lauberivière.

D'autres vont cependant plus loin, en parlant du corollaire caché de la réinsertion sociale, c'est-à-dire les cas lourds de maladie mentale ou de déficience intellectuelle qui n'ont jamais été internés et qui l'auraient été à une autre époque.

Si, bien sûr, plusieurs des vieux internés « sortis dans la rue » sont morts entre-temps, d'autres plus jeunes qui n'ont jamais été internés les remplacent haut la main dans la rue, font valoir ces mêmes personnes. Ce qui fait qu'au bout du compte, il y a possiblement plus de cas lourds « dans la rue » qu'il n'y en avait en 2002.

Le mot d'ordre, aujourd'hui, à Robert-Giffard, est: il ne faut plus développer la dépendance d'un malade à l'égard de l'hôpital. Nous hospitalisons brièvement pour calmer la crise; parfois, deux ou trois jours seulement. Puis, nous retournons le patient à l'extérieur.

Et attention à l'impression que donne la rue! insistent les partisans inconditionnels de la *désins*. Tous les itinérants ne sortent pas des hôpitaux psychiatriques. Et tous les itinérants n'ont pas été diagnostiqués malade mental ou déficient intellectuel.



Le «Guide alimentaire» favoriserait l'obésité

Des spécialistes critiquent la version à paraître cet automne

MONTRÉAL (PC) — La nouvelle version du *Guide alimentaire canadien*, à paraître cet automne, pourrait bien faire augmenter le nombre d'obèses au pays plutôt que le réduire. C'est du moins ce qu'estiment deux spécialistes de la santé dans un article publié dans la dernière livraison du *Journal de l'Association médicale canadienne* (JAMC).

Pour le spécialiste canadien en traitement de l'obésité Yoni Freedhoff, le nouveau guide risque d'être en effet «obésogène», dit-il dans les pages de la revue scientifique. Comment? En encourageant l'adoption d'habitudes alimentaires propices à la prise de poids plutôt qu'au maintien d'un poids santé.

LACUNES NOMBREUSES

Selon lui, le contenu de ce document de référence, dont plusieurs pans sont actuellement soumis à une consultation en ligne dans Internet, est loin d'améliorer la version précédente datant de 1992. Les lacunes seraient même nombreuses, à commencer par le manque d'accent mis sur la consommation de gras polyinsaturés et de produits de grains entiers reconnus pourtant depuis quelques années comme des éléments à favoriser dans des régimes alimentaires équilibrés.

Autres sources d'inquiétude: les aliments frits ou riches en sucre pour lesquels Santé Canada, l'organisme à l'origine de la révision du *Guide*, ne semble pas avoir ajouté d'avertissements pertinents pour inciter les Canadiens à en réduire la consommation. M. Freedhoff juge également avec sévérité la confusion dans les portions d'aliments à consommer, mais aussi les incohérences dans le nombre de calories auquel il faut quotidiennement s'exposer pour ne pas prendre du poids.

3200 CALORIES PAR JOUR!

Ainsi, selon ses calculs, en suivant les recommandations préliminaires du nouveau *Guide*, plusieurs groupes de consommateurs pourraient bien consommer près de 3200 calories par jour, sans faire d'abus, estime-t-il. Or cette valeur devrait, pour des personnes sédentaires, se tenir entre 2000 et 2500 calories par jour pour éviter la surcharge pondérale.

Pour Bill Jeffrey, coordonnateur canadien du Centre for Science in the Public Interest, Santé Canada échoue aussi dans sa démarche de révision en suggérant désormais de réduire sa consommation de fruits et légumes et d'augmenter celle de viande, selon lui. «Cela va être désastreux pour la santé des Canadiens», dit-il dans les pages du JAMC.

Dans sa cuvée 2006, le *Guide* devrait en effet recommander aux consommateurs d'ingurgiter de cinq à huit portions de fruits et légumes par jour, contre cinq à dix portions aujourd'hui. La viande, elle, suivrait une trajectoire inverse: de deux ou trois portions dans la version antérieure à quatre portions par jour pour les hommes dans la version révisée.

Tout en rappelant que la révision du *Guide* suit son cours, Santé Canada s'est montré particulièrement étonné par les critiques émanant du JAMC. «Nous allons certainement répliquer par une lettre à l'éditeur», a expliqué hier Chantale Martineau, une des responsables de la révision.

1714392

Cours d'anglais gratuits

À l'École des langues Procole inc., chaque professeur détient un certificat professionnel en enseignement du ministère de l'Éducation du Québec. De plus, chacun détient une maîtrise universitaire en sciences de l'éducation et enseigne sa langue maternelle. La prochaine session de 6 semaines commence le mercredi 8 mars.

Appelez aujourd'hui : 254-8201

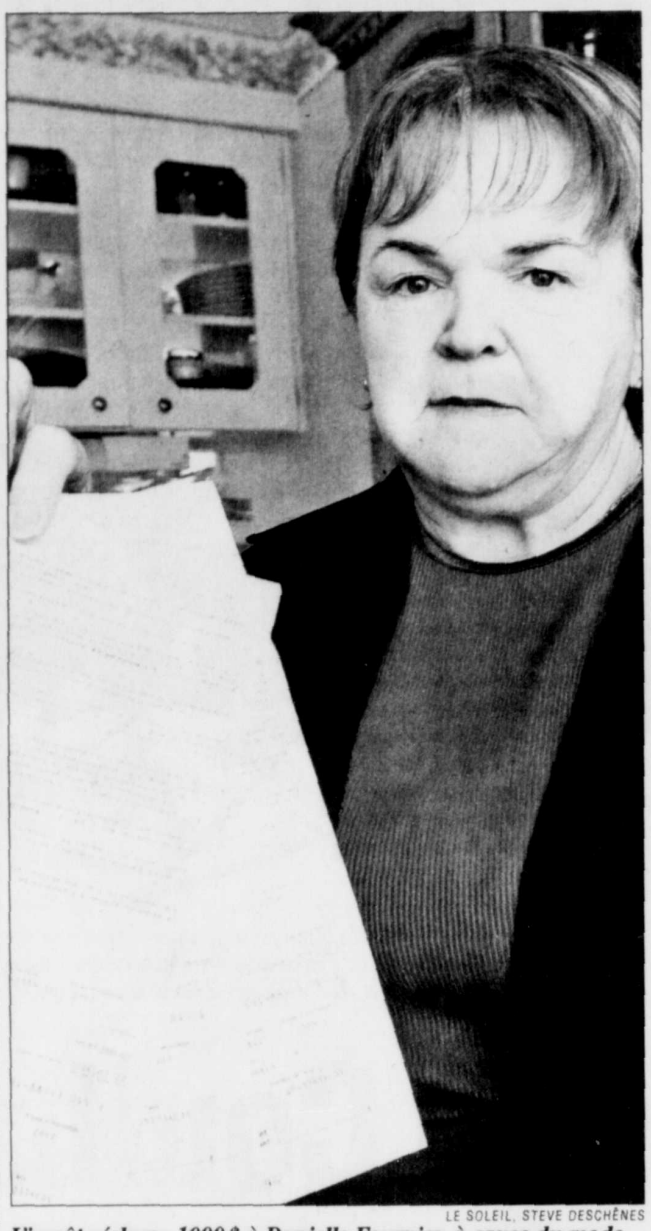
Procole est un formateur agréé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Emploi-Québec.

1715560



PETITS SALARIÉS PRIS À PARTIE PAR L'IMPÔT

L'aide à domicile aux aînés, ce n'est vraiment pas payant!



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

L'impôt réclame 1000$ à Danielle Fournier, à cause du mode de remboursement de ses dépenses d'automobile alors qu'elle travaillait pour la coopérative de services à domicile de la Rive-Sud. Vingt-cinq employés sont dans la même situation.

MARIE CAOUETTE
MCaouette@lesoleil.com

■ L'impôt est aux trousses d'une vingtaine d'employés d'une coopérative de services à domicile qui gagnent 8$ à 9$ l'heure pour aider des personnes âges dans leurs activités quotidiennes.

Le ministère provincial du Revenu réclame entre 300$ et 4450$ à 25 employés et ex-employés de la Coopérative de services de la Rive-Sud, pour les années 2002, 2003 et 2004, à cause de frais de déplacement remboursés à forfait. La formule contestée était le remboursement d'un dollar par client, à partir du deuxième client. Les salaires de ces travailleurs varient entre 18000$ et 20 000$, selon le directeur général de la coop, André Morin.

Une ex-employée de cette coopérative qui emploie 140 personnes, Danielle Fournier, a reçu un avis de cotisation de 1000$ pour les trois dernières années où elle a été à l'emploi de cette coop. Mme Fournier touchait environ 12$ par période de 15 jours pour l'utilisation de sa voiture.

«Nos 140 employés se déplacent beaucoup. Nous couvrons un grand territoire qui comprend le grand Lévis et tout Bellechasse», dit M. Morin. La politique du remboursement forfaitaire d'un dollar par client a été adoptée en 1992. En 2005, l'entreprise a versé 80 000$ à ses employés à ce titre.

«Nos comptables nous disaient que tout était correct», poursuit M. Morin, qui a embauché un fiscaliste pour représenter les employés inquiétés par le ministère du Revenu. «Ils auraient pu nous aviser de changer nos méthodes plutôt que de réclamer rétroactivement», argumente le dg.

Ce n'est malheureusement pas la fin, croit-il, convaincu que le fédéral va suivre dans cette voie. En 2006, la coop a abandonné cette façon d'effectuer les remboursements: «On s'en va vers la méthode basée sur le kilométrage.»

La plupart des entreprises d'aide à domicile fonctionnent d'ailleurs selon le remboursement au kilométrage, estime Michèle Bussières, directrice de la coopérative de services du Cap Diamant, qui dessert la haute ville de Québec. «Il n'y a pas de politique standard» toutefois et les coopératives qui desservent un territoire rural présentent des particularités à cause des distances.

L'uniformité ne règne effectivement pas dans ce domaine. Ainsi, on ne rembourse pas les kilomètres parcourus au Service amical Basse-Ville, l'organisme qui couvre la basse ville de la capitale. Comme la plupart des employés n'ont pas de voiture, l'organisme leur paie la moitié du prix du laissez-passer d'autobus s'ils ont travaillé plus de 20 heures par semaine. Le montant est ajouté à leur paie régulière. Les services de l'impôt n'ont pas trouvé à redire à cette formule.

Ce nouvel ennui qui frappe les coopératives de services aux aînés suit de près des révélations, faites cette semaine, sur les salaires peu élevés de leurs employés. «Il n'y a rien qui ne nous arrive pas», commente Josée Arseneault, dg du Service amical Basse-Ville.

En conférence de presse, lundi, ces coopératives réclamaient que leurs employés reçoivent une part des fonds publics versés pour l'amélioration du sort des personnes âgées qui demeurent à leur domicile. Le salaire horaire moyen à l'embauche, dans ce secteur, est de 8,30$, soit moins que les 12,80$ versés aux employés qui vaquent à l'entretien des édifices publics. Résultat: les coopératives ont du mal à recruter et à garder leurs employés.

Une étude sur le jeu pathologique provoque une polémique parmi les chercheurs

ÉRIC MOREAULT
EMoreault@lesoleil.com

La polémique continue de faire rage à propos de la récente étude de Robert Ladouceur sur le jeu pathologique et l'implantation d'un casino. Alors que la coalition EmJEU dépose une plainte en déontologie à l'encontre du chercheur Ladouceur, qu'elle juge tendancieux en faveur de Loto-Québec, des collègues de ce dernier se portent vigoureusement à sa défense.

Ces universitaires, dans une allusion à peine voilée à EmJEU, «un regroupement de citoyens préoccupés par le manque d'éthique du gouvernement et de Loto-Québec», font valoir que plusieurs affirmations attaquant l'étude de M. Ladouceur n'ont aucun fondement scientifique.

«Les dernières semaines ont laissé place à une information parcellaire avec des argumentaires relevant plus souvent de l'émotion que de la science. De fait, certaines accusations personnelles non fondées ont même eu lieu envers des chercheurs et attaqué à tort l'intégrité scientifique de l'un d'entre nous», écrivent les professeurs de cinq universités québécoises, dont celui mis en cause, Robert Ladouceur, dans une lettre ouverte aux médias québécois (publiée en A 13 dans LE SOLEIL).

D'emblée, ces chercheurs précisent qu'ils ne prennent pas position sur la valeur morale du jeu, ni sur le rôle de l'État en la matière. Leur seul objectif est l'avancement des connaissances sur le problème social qu'est le jeu pathologique.

«En tant que chercheurs, nous croyons qu'il est de notre devoir d'informer correctement la société quant aux faits scientifiques par rapport aux jeux de hasard et d'argent, même si nous sommes conscients que certains de ces faits vont à l'encontre des croyances généralement acceptées dans la société.»

Une de celles-ci est que le nombre de joueurs pathologiques augmente avec l'implantation d'un casino. Or, l'étude de M. Ladouceur, menée sur plus de cinq ans, concluait plutôt que le nombre se maintient, à 0,8 % de la population.

Or, EmJEU doute des résultats. Elle situe plutôt le pourcentage à 2,7 % au Québec. En fait, le professeur Ladouceur comptabilise le nombre de joueurs pathologiques au moment précis de son étude, alors qu'EmJEU évoque plutôt ceux qui souffriront de cette maladie au moins une fois dans leur vie…

PLAINTE

Pour sa plainte au Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval, EmJEU s'est appuyé sur l'avis scientifique de Jean Leblond, un ancien collègue de M. Ladouceur qui agit maintenant comme conseiller scientifique dans le recours collectif des joueurs pathologiques contre Loto-Québec.

La coalition prétend que «la méthodologie des études (et ses résultats) contrevenait à des règles d'éthique de base et que les résultats scientifiques n'étaient pas scientifiquement acceptables». Elle souligne, entre autres, que le taux d'attrition des sondés (de 800 à 200) est anormalement élevé pour une étude longitudinale de ce type. Elle dénonce aussi les «liens étroits et connus» entre M. Ladouceur et Loto-Québec, qui a déjà obtenu des subventions de la société d'État et agit comme expert auprès de celle-ci.

En conférence de presse il y a un mois, M. Ladouceur et son adjoint Christian Jacques avaient expliqué avoir pondéré leurs résultats et avaient croisé leurs résultats sur la prévalence du jeu avec d'autres études.

«Les chercheurs et études sont soumis à de rigoureuses évaluations de comité d'éthique, et ce, dans toutes les universités du Québec», rappellent les cinq professeurs. En fait, «se chicaner pour des chiffres est un peu vain» compte tenu des gens qui souffrent de ce problème de santé mentale, souligne Magali Dufour, l'une des signataires.

GLACE MINCE POUR MCCARTNEY



PC

La glace trop mince à l'Île-du-Prince-Édouard pourrait empêcher Paul McCartney et son épouse, de manifester leur opposition à la chasse aux blanchons. Le couple célèbre devait se rendre sur la banquise hier pour voir des bébés phoques. Mais la chasse pourrait être annulée cette année.

PRÉLÈVEMENT DE DONS À LA SOURCE

Des organismes jugent leur exclusion injuste

La fin du monopole de Centraide ne profitera pas à L'Auberivière ni aux fondations d'hôpitaux

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

La Fédération québécoise du cancer, L'Auberivière et les fondations d'hôpitaux trouvent injuste de ne pouvoir profiter de la prochaine campagne de dons à la source chez les employés de l'État, parce qu'ils ne font pas partie des trois organismes retenus, Partenaires Santé, Centraide, Croix-Rouge.

Cet automne, Centraide perdra l'exclusivité de la retenue de dons à la source auprès des 700 000 employés de la fonction publique et parapublique et des retraités.

La Fondation québécoise du cancer aurait bien voulu faire partie du groupe Partenaires Santé. «Mais on nous a refusé, parce que notre fondation n'est pas pancanadienne», déplore Élise Létourneau, directrice régionale de la Fondation, présente dans cinq régions du Québec.

Ironiquement, le directeur général de la maison de L'Auberivière a milité auprès de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour mettre fin au monopole de Centraide auprès des employés de l'État, en espérant avoir accès à un potentiel intéressant de donneurs. «Mais ça n'a pas tourné comme on pensait», avoue Hugo Lépine. L'Auberivière ne peut faire partie de Partenaires Santé parce que sa mission est sociale et non médicale. En outre, l'organisme est régional.

Les 16 associations membres de Partenaires Santé retenues sont les divisions québécoises d'organismes pancanadiens comme la Société Alzheimer du Canada, la Société canadienne de la SLA, la Société d'arthrite, la Société canadienne du cancer, la Fondation canadienne de la fibrose kystique, l'Association canadienne du diabète, la Fondation des maladies du cœur, etc.

«C'est certain l'argent n'ira pas à l'extérieur du Québec», affirme Valérie Grenier, l'attachée de presse de la ministre Michelle Courchesne, porteuse de ce dossier.

Du côté des fondations d'hôpitaux, on trouve ridicule que la fondation de chaque hôpital n'ait pas un accès direct à ses employés et médecins «la famille, notre première clientèle» comme dit Roland Granger, directeur de l'Association des fondations des établissements de santé du Québec (AFESAQ). M. Granger entend discuter de cette situation injuste la semaine prochaine avec le ministre de la Santé, Philippe Couillard.

«On avait demandé d'être là, quand le gouvernement a décidé de briser le monopole de Centraide. Nous n'avons pas été retenus», déplore Roland Granger.

La ministre de l'Emploi, Michelle Courchesne a brisé le monopole de Centraide en octobre dernier. La Croix-Rouge et Partenaires Santé ont été choisis pour recevoir des dons à la source en plus de Centraide «parce qu'ils faisaient des représentations depuis 20 ans», dit Valérie Grenier.

Pour la prochaine campagne de dons de charité à la source chez les employés de l'État à l'automne, trois organismes se feront concurrence. Le contrat avec ces trois organismes sera revu en 2009.



Ouvrir les volets

Normand PROVENCHER NProvencher@lesoleil.com

L'histoire m'avait été présentée comme celle d'un couple d'entrepreneurs qui en arrache avec le gouvernement. L'amie d'une amie, proche de ce couple, trouvait bien dommage de le voir travailler autant pour monter sa petite entreprise et ne pas pouvoir obtenir un coup de pouce financier. Et l'amie de la seconde amie de connaître un journaliste, tiens donc, comme le monde est bien fait. Et le journaliste, par curiosité, d'aller voir de quoi il en retourne, on sait jamais.

En toute honnêteté, présenté de cette façon, je dois avouer que c'est un truc qui me branchait plus ou moins. Une entreprise de quoi? De volets, vous savez, les trucs pour les fenêtres qu'on ouvre et qu'on ferme, surtout en Europe. Au Québec, ce n'est pas encore dans les mœurs. Dommage car c'est tellement pittoresque.

Toujours est-il que mardi, j'ai passé un moment au téléphone avec Suzanne Larouche, une Bleuet de Jonquière, une vraie de vraie, fonceuse, déterminée, pas la langue dans sa poche. L'amie de l'amie nous avait mis en contact. Parle parle, jase jase, finalement la dame a été convaincante, assez en tout cas pour que je lui dise attendez, je vais aller voir ça, vos volets. C'est bien beau le téléphone, mais rien ne vaut un contact visuel, comme on dit dans la police.

Hier matin, je me suis retrouvé aux Volets Josuma, sur le boulevard Hamel. Petit local commercial avec atelier à l'arrière. Trois employés. Dans la salle de montre, quelques volets, dont un modèle révolutionnaire, unique au monde, présenté presque comme le Wayne Gretzky du volet. Une bien belle invention, tout en aluminium. Qui garde le chaud en dedans l'hiver et la fraîcheur en dedans l'été, qui protège les fenêtres, qui empêche les voleurs d'entrer, qui bloque le soleil et permet ainsi aux enfants de faire de longs dodos. Bref, ce volet ne parle pas, mais c'est tout juste.

*****

Jocelyn Perron, le conjoint de Suzanne, un Bleuet lui aussi, a passé des nuits à dessiner et à concevoir un prototype. Il en est rendu à l'étape de la mise en marché. Il a des contacts dans le coin de La Nouvelle-Orléans, où son invention pourrait aider à prévenir les dégâts d'un autre Katrina. Si une maison fout le camp lors d'un ouragan, c'est tout simplement parce que l'air s'engouffre par les fenêtres. Avec des volets pour l'en empêcher, la maison a plus de chances de rester en place, *kapitche*?

Le seul hic, et il est de taille, c'est que Suzanne et Jocelyn ont besoin d'argent pour pousser plus loin leur projet. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Ils ont fait le tour de tous les organismes de développement économique possibles et imaginables, des banques aussi, rien à faire. Leur projet tombe toujours dans le vide. Trop petit, trop ambitieux, trop risqué, pas assez ci, pas assez cela. Alors le couple a fait comme Astérix dans la maison des bureaucrates et s'est promené d'un bord et de l'autre, pour en arriver à croire que son projet, aussi révolutionnaire soit-il, ne cadrait nulle part.

On voudrait tuer l'entrepreneuriat au Québec qu'on ne s'y prendrait pas autrement, m'ont-ils dit. Avec raison. Tant de millions investis à perte dans des projets comme la Gaspésia et si peu pour des hommes et des femmes habités par une passion, qui se démènent comme des diables dans l'eau bénite pour partir leur petite business.

*****

J'ai passé un bon moment à écouter leur histoire, et vous savez quoi? Le Québec manque de gens comme Suzanne et Jocelyn. Ces deux-là pourraient être amers de s'être frappé le nez sur toutes les portes, mais ce n'est pas le cas. Nos deux Bleuets, qui carburent au gros bon sens, trouvent dans l'adversité de quoi retrousser (encore) leurs manches. Le gouvernement ne veut pas les aider? OK, regardez-nous bien aller, on va se débrouiller autrement. Ils continuent à chercher ailleurs. Un contact à gauche, un autre à droite. Il n'y a pas longtemps, un homme d'affaires de Portneuf, qui croit en eux, leur a fait un chèque. C'est un début.

En allant rencontrer ce couple pas comme les autres, je croyais avoir à subir un cours de volets 101 pour les nuls, ou encore un concert de jérémiades sur les fonctionnaires qui ne comprennent rien à ce qui se passe sur le plancher des vaches. On en a parlé, mais pas tant que ça. J'ai plutôt eu droit à une leçon de vie. À l'importance de croire en ses moyens, à ne pas désespérer même lorsqu'on pense que ça ne vaut plus la peine.

Pendant un moment, ces histoires de volets et de financement introuvable étaient presque secondaires. Suzanne parlait des moments de découragement, des nuits blanches à se demander dans quoi ils s'étaient embarqués, comment ils feraient pour arriver, avec leurs deux filles. En même temps, elle en parlait comme d'une expérience qui l'a fait grandir.

Jocelyn, aussi intarissable, parlait de tous ses projets architecturaux, des voyages qu'il a faits un peu partout, pour le travail et pour le plaisir. Et aussi par engagement social, comme la fois où il est allé en Corée du Sud, servir de bouclier humain, dans le temps que la Corée du Nord menaçait de déclencher une guerre contre sa voisine.

En bout de ligne, me suis-je dit sur le chemin du retour, on a beau vendre des volets, Suzanne et Jocelyn sont la preuve que l'horizon n'est pas bloqué pour autant.

Vraiment, le Québec manque de gens comme eux: passionnés, rêveurs, fiers, persévérants. C'est seulement qu'ils tentent de vendre leur idée de volets à des gens qui en ont tellement, de volets, qu'ils ne voient plus rien, surtout pas la valeur des gens.

MEURTRE AU MEXIQUE

Les enfants Ianiero demandent l'intervention d'Ottawa

WOODBRIDGE, Ont. (PC) — Le fils du couple canadien assassiné au Mexique a demandé hier au gouvernement canadien d'intervenir pour assurer que justice soit faite dans l'enquête sur la mort de ses parents.

Le premier ministre Stephen Harper a promis d'aborder, avec le secrétaire mexicain aux Affaires extérieures, le cas des deux Canadiens égorgés la semaine dernière dans un luxueux hôtel de la Riviera Maya.

M. Harper rencontrera Luis Ernesto Derbez Bautista, aujourd'hui, à l'occasion de sa visite à Ottawa. Il a indiqué hier que la GRC est actuellement en liaison étroite avec la police mexicaine pour enquêter sur ces meurtres.

Le premier ministre soutient qu'il s'agit d'une tragédie terrible et il espère qu'elle sera élucidée en se basant sur des faits plutôt que des spéculations.

Le premier ministre a aussi tenté de rassurer deux Canadiennes, voisines de chambre du couple assassiné, qui étaient montrées du doigt par la police mexicaine comme de possibles suspectes. M. Harper a déclaré que, selon la GRC, la police mexicaine n'a présenté aucune demande d'extradition et n'en projette pas non plus, alors que l'enquête ne fait que débuter.

Les enfants du couple assassiné, Anthony Ianiero, 35 ans, son épouse Stéphanie et ses trois sœurs ont rencontré les journalistes à l'extérieur du salon funéraire où sont exposés les corps de leurs parents. Domenico et Annunziata Ianiero ont été égorgés le 20 février. Le couple s'était rendu au Mexique pour assister au mariage de l'une de ses filles.

La famille Ianiero a remercié les Canadiens qui leur ont manifesté leur sympathie. «Justice doit être faite et, pour y arriver, il faudra avoir des réponses à plusieurs questions qui ont été posées depuis les meurtres. Nous voulons que les policiers canadiens soient impliqués étroitement avec leurs collègues mexicains pour obtenir ces réponses», a déclaré Anthony Ianiero.



PC

Cheryl Everall et Kimberly Kim, qui logeaient au même hôtel que le couple Ianiero, affirment qu'elles n'ont rien à voir avec ce meurtre.

CAFOUILLAGE

Plusieurs experts en enquêtes policières estiment que les autorités mexicaines ont lourdement cafouillé depuis le début dans cette affaire. Le Mexique a été accusé d'avoir plus à cœur de protéger l'image touristique de Cancun que de trouver les responsables du double meurtre.

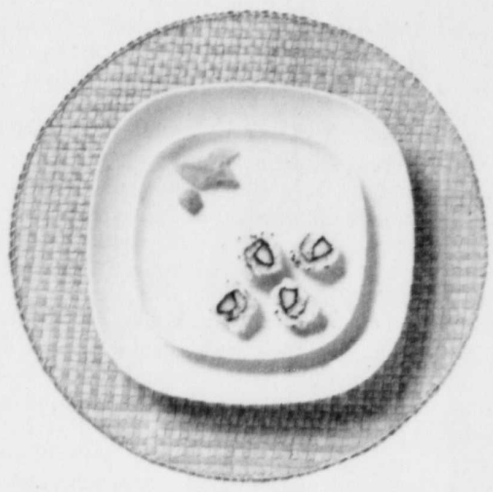
Dès le début de l'enquête, les policiers mexicains avaient affirmé avoir identifié deux suspectes «qui s'étaient déjà enfuies au Canada».

Se sentant visées, Cheryl Everall et Kimberly Kim, de Thunder Bay, en Ontario, qui logeaient au même hôtel que le couple Ianiero, ont déclaré mardi qu'elles n'avaient rien à voir avec ce double meurtre. Il semble que les deux femmes, deux mères de familles âgées dans la trentaine, pourraient avoir marché sans s'en rendre compte dans le sang des victimes en traversant le couloir jusqu'à leur chambre d'hôtel.

1714625

POINT FINAL
absolument tout
80 %
4 DERNIERS JOURS
EXEMPLES CHOC
Chandail 100% cachemire
Rég. jusqu'à 595$ 99$
Pantalon «Feraud»
Grand choix de couleurs et grandeurs rég. 395$ 79$
Pantalon «corduroy extensible»
Choix de 6 couleurs 59$
Chemise importée tissu Italien
toutes grandeurs disponibles 49$
AUSSI:
PERRY ELLIS
COSTUMES PERRY ELLIS 100% laine, 4 saisons 249$
VESTONS PERRY ELLIS 100% laine 139$
3 MILLIONS À LIQUIDER
François Côté
COLLECTION
PRÊT-À-PORTER INTERNATIONAL POUR HOMMES
Complexe Germain-des-Prés • Sainte-Foy • 657-1760
www.francoiscote.com
Marchandise automne/hiver 2005 2006 Ne peut être jumelé à aucune autre promotion

Sauté à la suédoise.
N'oubliez pas les boulettes.



SIRJA. Napperon. 2,99 $. Feuille de palmier tissée main. Ø38cm. **IKEA 365+.** Vaisselle. Sans danger au lave-vaisselle et au micro-ondes. Porcelaine feldspathique blanche.
Assiette plate. 4 $. 25x25cm.
Assiette à salade. 2,99 $. 18x18cm.



3$ ch.

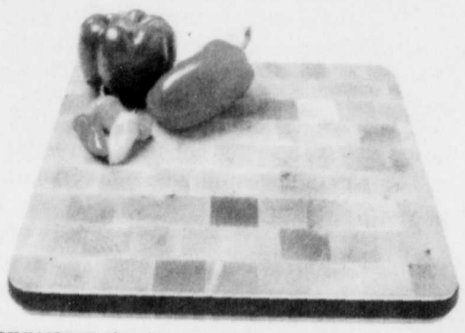
IKEA 365+. Bol. 3 $ ch. Sans danger au lave-vaisselle et au micro-ondes. Porcelaine feldspathique blanche. Ø16cm.

BRATTBY
Flûte à champagne
25¢ ch.
Jusqu'à épuisement des stocks.



25¢ ch.

BRATTBY. Flûte à champagne. 25¢ ch. Sans danger au lave-vaisselle.

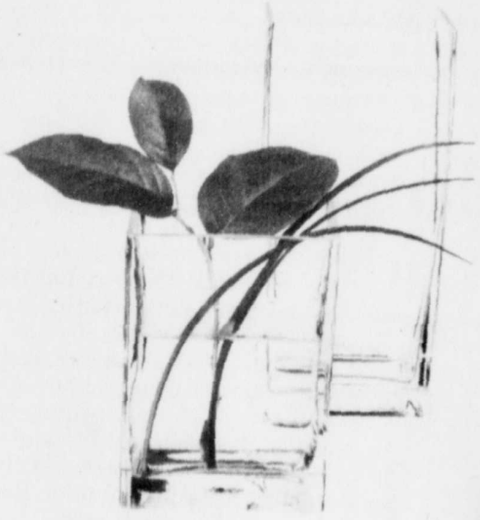


EXKLUSIVT. Planche à découper. 19,99 $.
Bouleau massif. 37x37cm.



10$

FORMA. Saladier. 10 $. Sans danger au lave-vaisselle, au four et au micro-ondes. Grès émaillé blanc. Ø24 cm.



REKTANGEL. Vase. H14cm, 4,99 $.
H22cm, 7,99 $. Verre soufflé bouche.

PYRA WOK*
Poêle à frire
6,99 $
Était 12,99 $
***Du 2 au 5 mars SEULEMENT**

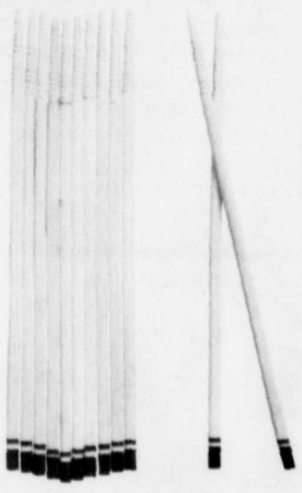
KONCIS. Pelle pour wok. 6,99 $.
Sans danger au lave-vaisselle.
Acier inoxydable revêtu silicone. 38cm.



IKEA 365+. Presse-ail. 4,99 $.
Sans danger au lave-vaisselle.
Gris et noir. 19cm.



SNUDDA. Plateau pivotant. 9,99 $. Bouleau massif naturel verni. Ø39cm. **SOARÉ.** Baguettes. 16 $ les 6 paires avec supports. Acacia massif et acier inox.

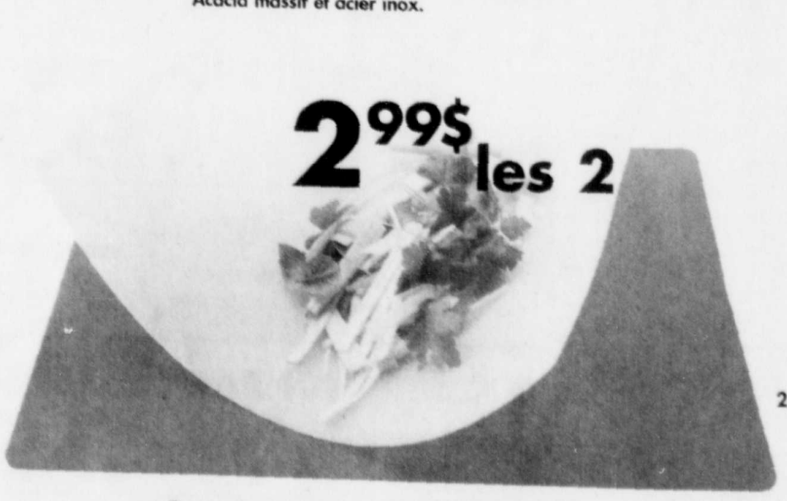


RIVAL. Baguettes.
2,50 $ les 6 paires. Bambou.

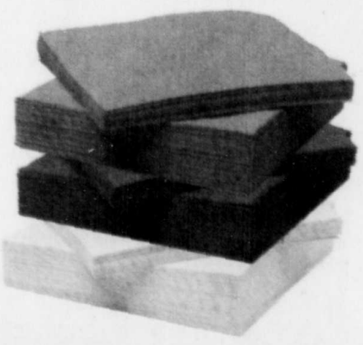


HAKE. Ensemble de 3 couteaux. 2,99 $ l'ens.
Couteau universel, couteau à pain et couteau de chef.
Acier inox et plastique noir.

PYRA WOK. Poêle à frire. 6,99 $. Était ~~12,99 $~~.
Acier inox à revêtement antiadhésif. Grille amovible. Poignées en bois massif. Ø35cm. Noir. Offre valable du 2 au 5 mars seulement.



DRÄLLA. Planches à découper souples. 2,99 $ les 2.
Manipulation aisée. Plastique polyéthylène. 37x29cm.



FANTASTISK. Serviettes en papier.
2,99 $ les 50. 3 épaisseurs. Papier blanchi sans chlore. 40x40cm. Rouge, bleu ou jaune.



JOKKMOKK. Ensemble table et 4 chaises. 169 $. Pin massif teinté à l'ancienne et verni. A.R. Table, L118xL75xH74cm.
Chaise, L41xP41xH91cm. Siège, H45cm.

Yogourt glacé gratuit !
À l'achat d'un repas pour enfant au Restaurant, vous obtiendrez un délicieux cornet de yogourt glacé à notre Bistro. Jusqu'au 2 avril.



Ateliers de bricolage pour enfants tous les jours de la semaine de relâche.
Détails sur IKEA.ca

IKEA BOUCHERVILLE
586, rue de Touraine
Boucherville, QC J4B 5E4
(Autoroute 20, sortie 95)
Tél. : (450) 449-6755
Lundi - vendredi .....10 h - 21 h
Samedi - dimanche .....9 h - 17 h

IKEA MONTRÉAL
9191, boul. Cavendish
Saint-Laurent, QC H4T 1M8
(Autoroute 40 et boulevard Cavendish)
Tél. : (514) 738-2167
Lundi - vendredi .....10 h - 21 h
Samedi - dimanche .....9 h - 17 h

Magasinage à distance : 1 866 866-IKEA

www.IKEA.ca

Le choix varie selon les magasins. Aucun bon différé.
A.R. : assemblage requis. Ces articles ne sont pas tous offerts en ligne.

IKEA®
Facile à vivre

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Quelques promoteurs de la Fête annuelle de la rivière Saint-Charles, dans l'ordre habituel: Louis-Charles Drouin, porte-parole de Rivière Vivante, Denis Laforest, de la caisse populaire de Québec, principal commanditaire de la Fête, et Patrick Gagnon, de Victoire, organisatrice de fêtes publiques.

Concours pour donner une allure à Sieur Saint-Charles

La Fête annuelle de la rivière aura lieu les 20 et 21 mai

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

La Fête annuelle de la rivière Saint-Charles, en basse ville de Québec, s'est inventé un porte-étendard fantôme qui lui permet d'être lancée presque deux mois avant l'heure.

Les jeunes de la région de Québec sont invités dès maintenant à dessiner une identité au fantôme en question, le Sieur Saint-Charles, qui prendra place dans le canot symbolique des festivités des 20 et 21 mai. L'idée de cet ambassadeur a été rendue publique en conférence de presse, hier.

10E ANNIVERSAIRE

Ce concours de dessin est au cœur du 10e anniversaire de cette fête, devenue une sorte de signal officiel de l'incontournable folie printanière québécoise. Les détails du concours sont expliqués à **www.rivierevivante.org**, au magasin de jouets Benjo de la rue Saint-Joseph et dans le cahier spécial *Semaine de relâche* du *Guide de la famille de la Ville de Québec*.

Cette fête aura lieu à la fois sur l'eau et sur les rives. Descente et promenades en canot, rallye photos, cardio urbain, rendez-vous de bébés en poussette, îlots gourmands, pirates en herbe sont à l'horaire de ce grand *happening* familial.

Louis-Charles Drouin, porte-parole de Rivière Vivante, organisme fondateur de la fête, se réjouit de la place rassembleuse que prend désormais la rivière Saint-Charles dans la vie urbaine de Québec.

Il y a une quinzaine d'années à peine, a-t-il rappelé, cette rivière était l'objet d'un total mépris, en raison d'une pollution que n'ont jamais réussi à stopper les berges de ciment dont elle a été affublée dans les années 70.

RECOURS COLLECTIF AUTORISÉ À 20 000 RÉSIDANTS AUTOUR DE L'USINE

Alex Couture soutient qu'il n'y a plus de cause

Les problèmes identifiés en 2001 ont été réglés depuis, affirme-t-il

MARC SAINT-PIERRE
MStPierre@lesoleil.com

■ Ne serait-ce que parce qu'il a toujours respecté les réglementations en vigueur, l'équarrisseur Alex Couture inc. estime que les tribunaux rejetteront le recours collectif dont il est la cible.

C'est ce qui s'est dégagé du propos du porte-parole de l'entreprise de Charny, Lévis, François Houle, hier.

« Alex Couture a toujours exploité son usine dans les cadres normatifs et réglementaires. Il a même été au-delà des exigences réglementaires. Jamais il n'a fait l'objet d'une quelconque condamnation », a observé M. Houle, évoquant sa « performance environnementale exceptionnelle ».

L'équarisseur dit avoir investi 15 millions $ pour assainir son usine

Ces jours-ci, la Cour supérieure, district de Montréal, a autorisé 20 000 résidants de la grande périphérie de l'usine d'équarrissage à intenter un recours de l'ordre du milliard de dollars pour les odeurs nauséabondes qu'ils ont eu à subir.

C'est en août 2001 que les premiers jalons du recours ont été posés par Jean-R. Gauthier, un résidant de Charny, et le Regroupement des citoyens contre la pollution. Cet été-là, les odeurs fortes émanant de l'usine et de ses effluents avaient amené dans la rue des centaines de citoyens de Charny et des environs, qui étaient allés jusqu'à réclamer le déménagement de l'équarrisseur.

Mais ces conditions particulières, fondement du recours, n'existent plus, de l'avis de M. Houle, qui précise les grandes lignes du programme mis en branle durant l'année 2001 : installations d'épurateurs thermiques et notamment construction d'une usine de traitement des eaux. « Des investissements de l'ordre de 15 millions $ qui ont porté fruit », a précisé le porte-parole.

À ce chapitre, Alex Couture s'est valu les félicitations du ministre de l'Environnement pour son programme d'assainissement « et son exécution rigoureuse », a conclu M. Houle.

C'est sous l'administration d'Alain Lemaire, maire de l'ex-ville de Charny maintenant devenu conseiller municipal de Lévis, que s'est déroulée la saga des odeurs et du programme d'assainissement de l'équarrisseur. « Je pense que nous avions choisi la bonne orientation », a-t-il noté, évoquant le dialogue de son administration avec Alex Couture et le ministre de l'Environnement de l'époque, André Boisclair.

« Ce n'est plus le même problème qu'à l'époque. Il y a sans plus quelques plaintes à l'occasion. Mais il faut rester vigilant », a-t-il résumé.

COUR DE TRIAGE

Une autre demande de recours collectif concernant des citoyens de Charny fait son petit bonhomme de chemin dans les dédales de l'appareil de justice, qui concerne les bruits émanant de la cour de triage Joffre. Pour l'heure, la requête, qui inclut également les résidants de la cour de triage d'Outremont, à Montréal, est l'objet d'un appel du CN et du CP devant la Cour suprême. Celle-ci en est à décider si elle entendra ou non l'appel des entreprises ferroviaires.

PROJET RABASKA

Le GIRAM met en doute l'impartialité de Béchard

Le nouveau ministre de l'Environnement s'est prononcé en faveur des ports méthaniers dès sa nomination, dit-il

MARC SAINT-PIERRE
MStPierre@lesoleil.com

■ La nomination de Claude Béchard à titre de ministre de l'Environnement soulève plusieurs questions quant à l'impartialité du processus d'évaluation environnementale qu'implique le projet Rabaska, a affirmé le président du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), Gaston Cadrin, hier.

« C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance des premiers propos du nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Quelques heures à peine après sa nomination, il se prononce déjà en faveur du projet de terminal méthanier à Lévis », a noté M. Cadrin, supputant du même souffle que le processus d'évaluation environnementale est bien mal engagé.

Cette semaine, en arrivant dans le fauteuil encore chaud de Thomas Mulcair à la suite d'un remaniement ministériel, M. Béchard a indiqué être « toujours favorable à ces projets-là ».

« Il s'agit de voir qu'ils respectent les conditions au niveau de l'environnement et tout. Il n'y a pas de changement de position ou quoi que ce soit », a ajouté le nouveau titulaire du Développement durable, cité par Radio-Canada.

DÉCLARATION DÉPLACÉE

De l'avis de M. Cadrin, il s'agit là d'une déclaration « déplacée » pour un ministre de l'Environnement et il y a lieu pour les groupes environnementaux de s'en inquiéter. « Il a toujours été de mise, en effet, pour un ministre de l'Environnement, d'afficher une certaine réserve par rapport aux projets devant faire objet d'analyse par le BAPE, une instance respectée et reconnue depuis 27 ans », a observé le porte-parole vert.

« Comment les fonctionnaires des ministères et organismes publics pourront-ils faire une analyse exhaustive et impartiale, alors que le gouvernement et, en particulier, le ministre responsable de l'Environnement envoient un message en faveur du ou des projets de ports méthaniers ? » s'est interrogé M. Cadrin, évoquant Rabaska et Énergie Cacouna.

M. Béchard aurait dû faire preuve de réserve, estiment les Verts

Dans ce même contexte, il s'interroge aussi sur la crédibilité de M. Béchard en ce qui concerne la nomination des commissaires du BAPE.

AUDIENCES PUBLIQUES

Les études portant sur le projet de port méthanier d'Énergie Cacouna ont été jugées recevables par le gouvernement québécois et les préliminaires aux audiences publiques sont déjà engagés. Il est prévu que celles-ci démarrent en avril.

Déposées fin janvier, les études de Rabaska en sont encore au stade des analyses au ministère québécois de l'Environnement et au fédéral. Le chef du projet, Glenn Kelly, estime néanmoins que le projet pourra aussi passer au crible des audiences publiques ce printemps, sinon en août. Rabaska perçoit comme plausible de pouvoir lever sa première pelletée de terre au début de 2007.

Il y a néanmoins quelques autres fers au feu qui concernent le projet du consortium Gaz Métro—Gaz de France—Enbridge, notamment celui de la contestation juridique de la réglementation beaumontoise ayant trait aux matières dangereuses. Adoptée avant les Fêtes, cette réglementation interdit l'entreposage de matières explosives à moins d'un kilomètre des limites du territoire de la municipalité.

Il faudra aussi que Rabaska s'entende avec l'administration municipale lévisienne pour que soit soustrait à la zone agricole le terrain qu'il a choisi pour construire son complexe. Le milieu d'implantation du terminal, entre la route 132 et l'autoroute 20, est zoné vert selon les dispositions de la Loi de protection du territoire et des activités agricoles.



PC

Claude Béchard est devenu mardi ministre de l'Environnement et du Développement durable.

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

Le retour de Claude Gagnon



Dans le cahier
Arts et vie

Après s'être fait remarqué avec son célèbre Kenny et avec Keiko, Claude Gagnon s'est fait discret. Il revient en force avec Kamataki, une oeuvre qui a été bien accueillie au Festival des films du monde, de même qu'au Festival international du film de Berlin. Dialogue avec un infatigable créateur.

PROCÈS DU DERMATOLOGUE JEAN-MARIE SAVOIE

Une patiente s'était plainte il y a 18 ans

La réponse du Collège des médecins ne l'avait pas du tout satisfaite

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

■ Une femme de 24 ans souffrant d'un problème de perte de cheveux a dû se dévêtir lors d'une consultation chez le dermatologue Jean-Marie Savoie. « Il m'a pris un sein comme ça à pleines mains par en dessous », de dire la plaignante en joignant le geste à la parole.

La femme aujourd'hui âgée de 42 ans n'a pas laissé le geste du dermatologue sans suite. Après une consultation avec son médecin généraliste dans les semaines qui ont suivi, elle a décidé d'écrire au Collège des médecins. La réponse de l'organisme, reçue en septembre 1987, ne l'a pas du tout satisfaite.

La plaignante a raconté être sortie du bureau du médecin tout en chaleur. Elle a dû passer par la salle de bains pour se mouiller le visage.

Elle a subi tout un choc en décembre 2002 lorsqu'elle a vu à la télévision un reportage sur l'arrestation du Dr Savoie. Elle vomissait sans arrêt, de sorte qu'elle a dû se rendre à l'urgence.

Pourquoi enlever blouse et soutien-gorge pour un problème aux cheveux ? a demandé la procureure de la poursuite. « On se fie au médecin », de répondre simplement la plaignante.

Trois plaignantes ont été entendues hier au procès du Dr Savoie, contre qui pèsent 31 accusations d'agressions et d'attouchements sexuels sur de jeunes patientes. Jusqu'ici, 14 femmes, soit la moitié des plaignantes, ont défilé devant le jury, composé de sept hommes et cinq femmes.

L'une des plaignantes entendues hier a consulté le Dr Savoie pour un problème d'acné au visage à l'âge de 13 ans. Elle aussi a dû se dévêtir, à la demande du dermatologue, a-t-elle raconté. Selon sa version des faits, celui-ci, placé derrière elle, lui touchait les seins en respirant fort comme quelqu'un qui est excité.

Aujourd'hui âgée de 42 ans, et ayant l'expérience d'autres examens, la femme affirme que le Dr Savoie se livrait à des caresses et non à un véritable examen.

Elle aussi a porté plainte contre le dermatologue après avoir lu la nouvelle de son arrestation en 2002. « Le fait de savoir que je n'étais pas la seule m'a choquée. »

La dernière plaignante entendue hier était elle aussi adolescente lorsqu'elle a consulté le Dr Savoie pour un problème d'acné. Compte tenu du traitement choc qu'elle réclamait, le médecin a jugé bon de lui examiner les seins et la vulve, a-t-elle raconté.

La nouvelle de l'inculpation du Dr Savoie en 2002 a produit « une explosion dans sa tête ». Ce fut pour elle une confirmation que les examens effectués plusieurs années plus tôt n'étaient pas justifiés.

QUÉBEC

La police lance un projet pour diminuer le nombre de véhicules volés

■ La police de Québec vient de mettre en branle le projet Sierra dans le but de prévenir et de diminuer les infractions relatives aux vols de véhicules. Objectifs du projet : diminuer de 10 % le nombre de dossiers de vols de voitures d'ici la fin de l'année 2006, et augmenter de 5 % le nombre de véhicules retrouvés. L'an dernier, quelque 484 des 1032 véhicules rapportés volés sur le territoire de la police de Québec ont été retrouvés. Pour mener à bien son projet, la police de Québec compte accroître sa présence dans les stationnements, en plus d'ériger des barrages routiers et de visiter les commerces de revente de pièces. ***Élisabeth Fleury***

1716334



Espace Bell

ALMA
Plaza 1
(418) 662-0469

AMQUI
114, boul. St-Benoît O.
(418) 629-6430

BAIE-COMEAU
997, boul. Laflèche
(418) 295-1294

CHICOUTIMI
1915, boul. Talbot
(418) 696-0506

Place du Royaume
(418) 693-1188

DOLBEAU
1471, boul. Walberg
(418) 239-0063

GASPÉ
157, boul. de Gaspé
(418) 368-5004

HAVRE ST-PIERRE
1111B, rue Boréale
(418) 538-1301

JONQUIÈRE
Galeries Jonquière
(418) 695-0238

LÉVIS
104, route
Président-Kennedy
(418) 837-0222

Galeries Chagnon
(418) 833-3848

MARIA
111, boul. Perron O.
(418) 759-5225

MATANE
Les Galeries du Vieux Port
(418) 562-0235

PASPÉBIAC
108 boul. Gérard-D.-Lévesque Est
(418) 752-2003

QUÉBEC
1171, boul. Charest Ouest
(418) 687-2121

1100, rue Bouvier
Bureau 350
(418) 627-6000

Les Galeries de la Capitale
(418) 627-2555

Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292

RIMOUSKI
341, 2e Rue Est
(418) 722-7717

76, rue St-Germain Ouest
(418) 723-0999

RIVIÈRE-DU-LOUP
Centre commercial
Rivière-du-Loup (kiosque)
(418) 868-8888

SEPT-ÎLES
1230, boul. Laure
(418) 962-6568

STE-FOY
2785, boul. Laurier
(418) 650-1000

Place Laurier
(418) 658-8678

ST-GEORGES-DE-BEAUCE
Carrefour St-Georges (kiosque)
(418) 228-5521

ST-NICOLAS
585, route 116
(418) 831-2355

Bell Mobilité

BEAUPORT
Inter Cellulaire enr.
488, boul. Rochette
(418) 660-9909

QUÉBEC
CBCI Telecom inc.
2800, St-Jean-Baptiste
Bureau 100
(418) 626-1800

ROBERVAL
Cellulaire Chic
612, boul. Marcotte
(418) 275-0606

Aussi offert chez ces détaillants :

le super solde

Y a rien de plus gros. Enfin, presque.

Prenez des photos

Samsung a740 ~~19$~~ 0$[3]

Télé et MP3

Le Jive 99$[3]

Voici le nouveau forfait Décroche-pouce à 20 $ par mois.

- 1000 minutes les soirs et week-ends
- 50 minutes en tout temps
- Services Sonneries pour appelants[1] et Internet Mobile de base[2] **gratuits**

En prime : 3 mois d'appels locaux illimités partout au Canada[4]

LE SUPER SOLDE

Fier commanditaire
Équipe olympique canadienne

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité | bell.ca/mobilite | 1 888 4MOBILE

L'offre prend fin le 19 mars 2006. Services et options offerts avec les appareils compatibles, dans les zones de couverture 1X Mobilité de Bell, là où la technologie le permet. Soirs du lundi au jeudi, de 20 h à 7 h, et week-ends du vendredi 20 h au lundi 7h. Des frais d'interurbain et d'itinérance (y compris impôts étrangers) peuvent s'appliquer à l'extérieur des zones de couverture Mobilité de Bell. Autres frais tels que 9-1-1 (0,75 $/mois), frais d'accès au réseau (6,95 $/mois), frais uniques d'activation (35 $). Prix/offres et options sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. Jusqu'à épuisement des stocks. Photo à titre indicatif. Pas disponibles dans tous les magasins. D'autres conditions s'appliquent. (1)Comprend une sonnerie gratuite par mois; à partir de 2 $ par sonnerie supplémentaire. Comptez jusqu'à 90 minutes après l'activation pour que votre sonnerie soit fonctionnelle. Chaque sonnerie expire après 90 jours. (2)Le service Internet mobile de base comprend 100 Ko par mois. 0,05$ par Ko additionnel par la suite. (3)Avec une nouvelle activation d'un appareil dans le cadre d'un engagement de 3 ans à n'importe quel forfait voix. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. (4)Avec une nouvelle activation dans le cadre d'un engagement de 3 ans à un forfait voix (à l'exclusion des forfaits Famille) en plus de l'abonnement soit à un ensemble Propulsion, au service 10-4, à un forfait BlackBerry ou au service LibreContact. Si vous retirez un de ces services pendant la période promotionnelle, vos appels illimités partout au Canada seront remplacés par des appels locaux illimités jusqu'à la fin de la période promotionnelle. S'appliquent aux appels interurbains faits à partir du et vers le Canada, dans la zone de couverture Mobilité de Bell. MC© 2005, COVAN. Utilisée sous licence.



ARCHIVES LE SOLEIL

Le dioxyde de carbone est sur la liste des contaminants à déclaration obligatoire pour y rester.

LE CO_2, POLLUANT INDUSTRIEL

Le ministre Béchard ne retraitera pas

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

Le nouveau ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne reniera pas la décision de son prédécesseur de faire du CO_2 le principal gaz à effet de serre, un polluant industriel à déclaration obligatoire.

L'assurance a été fournie hier, au moment où un règlement à ce sujet était publié dans la *Gazette officielle*. Il s'agit de la dernière décision prise par Thomas Mulcair avant qu'il soit éconduit du ministère par Jean Charest.

Contrairement aux informations transmises au SOLEIL la veille, le projet de règlement ne sera pas en vigueur dans deux semaines. La *Gazette* signale qu'une période de consultation de 60 jours précédera toute sanction gouvernementale.

Hier, plusieurs sources ont fait valoir que Claude Béchard, le nouveau titulaire de l'Environnement, ne reculera pas même si M. Mulcair a dû avancer à pas comptés dans ce dossier, en raison de réticences de ses collègues.

« Le ministre Béchard n'a pas l'intention de revenir en arrière, a tranché l'une d'elles. Il y a l'article dans LE SOLEIL. Il y a la *Gazette officielle*. Le CO_2 — le dioxyde de carbone — est là, sur la liste des contaminants à déclaration obligatoire pour y rester. »

En haut lieu au ministère, une autre source fait remarquer que le fédéral exige déjà cette information. Les commentaires recueillis pendant la période de consultation n'empêcheront pas le gouvernement Charest de promulguer les nouvelles règles « d'ici quatre à cinq mois » au maximum.

Selon nos informateurs, le seuil de rejets à atteindre pour la déclaration obligatoire de CO_2 n'est pas de 10 000 tonnes par an, mais bien de 100 000 tonnes. Le ministère a en main une liste de 53 entreprises qui rejettent de telles quantités.

« Seuil modeste ? a réagi un de nos interlocuteurs. Cela représente plus de 80 % des rejets dans le secteur industriel. Ce n'est pas modeste. »

Selon la compilation du ministère, qui repose sur des chiffres obtenus sur une base volontaire en 2002, plusieurs des installations se trouvent dans notre région ou dans l'Est. L'aluminerie d'Alcoa, à Baie-Comeau, apparaît en première place, avec le rejet de l'équivalent de 1,5 million de tonnes de dioxyde de carbone. Ultramar est en troisième position, avec 1,1 million de tonnes.

Le décret de la *Gazette officielle* confirme que le règlement ne porte pas que sur le CO_2. Au total, 58 contaminants sont assujettis.

Les gaz à effet de serre ne sont d'ailleurs pas l'unique objet de l'offensive gouvernementale. Le ministère de l'Environnement veut « assurer la surveillance de l'environnement relativement aux phénomènes d'accroissement de l'effet de serre, des pluies acides, du smog et de la pollution toxique ».

Reid reste

■ Humilié publiquement à deux reprises par le premier ministre Jean Charest, l'ex-ministre Pierre Reid compte néanmoins s'accrocher à sa fonction de député jusqu'à la prochaine élection. « M. Reid va continuer à représenter les gens de sa circonscription d'Orford à l'Assemblée nationale », a indiqué hier à la Presse canadienne son ex-attaché de presse, Daniel Desharnais. L'ancien ministre des Services gouvernementaux est l'un des deux exclus, avec Thomas Mulcair, du miniremaniement ministériel effectué lundi par le premier ministre Jean Charest. *PC*

SANTÉ

Harper embêté par la position de Klein sur la médecine à deux vitesses

Il invite de nouveau les autres provinces à s'inspirer du modèle québécois

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — Fort embêté par la proposition de Ralph Klein d'ouvrir les portes toutes grandes à la médecine à deux vitesses, Stephen Harper a invité une nouvelle fois l'Alberta et les autres provinces à suivre le modèle québécois mis de l'avant par Philippe Couillard, il y a deux semaines.

Le premier ministre canadien a refusé hier, en conférence de presse, de se prononcer sur le contenu de la réforme de M. Klein et a demandé quelques jours encore pour l'étudier « avec beaucoup d'attention ».

M. Harper a également détourné la question des sanctions financières possibles contre l'Alberta, dans le contexte où cette dernière vient d'annoncer un excédent budgétaire de 10 milliards $, ce qui la rend de fait imperméable aux menaces.

Mais la lecture du document soumis à la consultation populaire et tout axé sur la liberté de choix ne laisse planer aucun doute sur les intentions du gouvernement conservateur de l'Alberta.

« Les Albertains, y lit-on, (...) sont prêts à payer eux-mêmes pour un accès plus rapide » aux services de santé si le régime public ne répond pas à leurs besoins. « Il s'agit seulement d'un document de travail, a expliqué M. Harper. Ce gouvernement croit à la Loi canadienne sur la santé, et celui de l'Alberta l'a inscrite dans sa propre législation.

« Le gouvernement et le premier ministre de l'Alberta ont toujours dit qu'ils respecteraient la loi », a-t-il ajouté, et le fédéral s'assurera que la proposition albertaine respecte cette loi.

« Évidemment, il y a un désir des provinces de régler les problèmes de la santé, a dit le premier ministre. Les provinces comprennent comme la majorité de la population qu'on a besoin de vraies réformes, et j'ai dit à plusieurs reprises que ce gouvernement est prêt à travailler avec les provinces.

« Heureusement, le gouvernement du Québec a proposé des réformes majeures qui respectent clairement la Loi sur la santé, a-t-il insisté. J'encourage toutes les provinces à suivre l'exemple du Québec qui propose des réformes qui garantissent l'accès des services aux gens ordinaires. »



Stephen Harper

Pas question pour le PM d'aller en Afghanistan pour le moment

M. Harper a par ailleurs confirmé qu'il ne peut plus garantir l'abolition totale du Registre des armes à feu promise dans son programme électoral.

ARMES À FEU

« Évidemment, la situation minoritaire limite notre capacité d'agir et nous sommes en train d'étudier nos options, a-t-il dit. Nous voulons dépenser les fonds publics dans le dossier de la justice criminelle de façon efficace.

« Je n'ai pas l'intention de tenir un vote (aux Communes) à moins que ce soit clair que nous puissions gagner ce vote, a-t-il ajouté. Il y a des limites et nous ferons ce que nous pourrons faire dans des circonstances réalistes. »

Sur la question des deux Canadiens assassinés au Mexique, la semaine dernière, M. Harper a invité les politiciens à la modération et à résister à la tentation de spéculer et de faire la manchette avec cette histoire.

Le premier ministre a aussi donné l'assurance que la GRC est en « contact actif » avec la police mexicaine et que les deux collaborent étroitement pour résoudre cette affaire.

Aucune demande d'extradition n'a été faite par le Mexique jusqu'ici, a-t-il dit en faisant allusion aux deux femmes de Thunder Bay qui se croient piégées dans cette affaire, leur nom ayant été cité de source policière comme témoins importants, dans la presse locale.

Finalement, question de faire taire les rumeurs, M. Harper a donné l'assurance qu'il n'avait aucun projet de déplacement prévu sur l'Afghanistan, où quelque 2000 militaires canadiens veillent à la sécurité dans la région de Kandahar.

Le premier ministre a cependant insisté sur l'importance de cette mission mal perçue par la population, selon certains sondages, et maintenant critiquée par certains députés libéraux.

« Nous avons fermement appuyé le gouvernement précédent, dans cette mission, et j'ai été très ébranlé de voir que certains d'entre eux veulent maintenant un vote des Communes sur cet engagement, a-t-il dit.

« Le gouvernement libéral a envoyé nos troupes dans une mission très dangereuse, a-t-il dit. On ne décide pas de questionner une telle décision après avoir envoyé des troupes dans une telle situation et notre gouvernement appuie nos troupes sans équivoque. »



PC

La ministre fédérale de l'Environnement, Rona Ambrose, a visité hier son homologue québécois, Claude Béchard.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ottawa refuse de dire si la compensation de 327 M$ tient toujours

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

La désignation d'un nouveau ministre de l'Environnement à Québec et l'accession au pouvoir des conservateurs à Ottawa ouvrent une nouvelle ère de « coopération ». Mais la ministre fédérale Rona Ambrose refuse de confirmer qu'elle maintient l'offre de verser 327 millions $ au Québec dans le dossier des changements climatiques.

Hier matin, M^me^ Ambrose s'est amenée à Québec pour une première séance de travail avec son homologue du Québec. Mais plutôt que de rencontrer Thomas Mulcair, viré la veille par Jean Charest, elle s'est entretenue avec Claude Béchard.

Elle n'a pas répondu aux journalistes qui lui demandaient si la proposition d'accorder 327 millions $ au Québec, proposition qu'avaient presque ratifiée les libéraux de Paul Martin, tenait toujours. Le sujet n'a pas été abordé, a affirmé la ministre conservatrice.

Elle a cependant suggéré que les priorités ont changé sous le gouvernement de Stephen Harper. Les propositions qu'elle acceptera de financer avec les provinces ne se limiteront pas au respect du Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre.

M^me^ Ambrose a établi qu'il faut de « meilleurs mécanismes » et des projets qui ont une portée plus large. Elle a indiqué qu'elle entend privilégier les questions traitant de l'air, de l'eau et du sol « propres ».

L'Albertaine a appuyé son propos par un exemple de Québec. La région n'a-t-elle pas connu 24 épisodes de smog urbain, dont 10, cet hiver ?

Le ministre Béchard n'a pas voulu s'avancer sur la somme qu'il exigera d'Ottawa. Il s'est contenté de vanter la flexibilité nouvelle qu'il sent du côté d'Ottawa. Il a signalé qu'il a déjà toute une liste de projets à soumettre, dont plusieurs dans le domaine du transport en commun, là où le Québec peut effectuer des gains rapides en matière de lutte aux rejets provoquant les dérèglements climatiques.

Selon les informations du SOLEIL, l'ex-ministre québécois Thomas Mulcair avait déposé une liste de projets totalisant 1 milliard $ uniquement pour les transports collectifs. Cela allait du train de banlieue, aux locomotives électriques en passant par des voies réservées aux autobus.

Son homologue fédéral à l'époque, Stéphane Dion, n'aurait consenti à examiner des propositions ne représentant qu'à peine 20 millions $. MM. Mulcair et Dion ont surtout laissé l'impression de se quereller.

Sans même que la question ne lui soit posée, le ministre Béchard s'est réjoui de l'attitude de Rona Ambrose parce qu'elle tranche avec celle de la précédente équipe à Ottawa, celle du libéral Paul Martin.

« La politique de l'autre gouvernement en était une *coast to coast*. Elle laissait peu de place aux particularités des provinces, dont celles du Québec. Ce qui nous est proposé démontre plus d'ouverture, plus de flexibilité pour nous. »

Pour le député-ministre de Kamouraska-Témiscouata, l'ouverture manifestée par sa vis-à-vis facilitera ses efforts pour donner au Québec sa stratégie sur les changements climatiques. « Mon objectif est de livrer ce plan d'ici la fin de l'été », a-t-il promis.

SONDAGES

Boisclair accuse Gesca de vouloir contrôler l'agenda du PQ

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

SHAWINIGAN — Le chef péquiste, André Boisclair, a accusé hier le groupe de presse Gesca de vouloir court-circuiter l'agenda du Parti québécois en publiant ses sondages le jour où les députés se réunissent en caucus.

En point de presse en marge du caucus, tenu cette fois à Shawinigan, M. Boisclair s'est dit « fasciné de voir que les sondages sont publiés le jour de nos réunions ». À l'instar du dernier caucus, tenu à Québec le 31 janvier dernier, les manchettes d'hier matin annonçaient un recul du PQ et de la souveraineté, tel que constaté par la maison de sondages CROP.

Quelque 48 heures après le sondage du 31 janvier, CROP avait dû faire un *mea-culpa* pour avoir erré dans l'interprétation des résultats. Le député péquiste Nicolas Girard y avait vu « une tentative de déstabilisation » du mouvement souverainiste.

Hier, constatant que *La Presse* et LE SOLEIL, propriétés de Gesca, publiaient encore leur sondage à l'ouverture du caucus, M. Boisclair s'est vidé le cœur. « Je veux que tout le monde sache que ce n'est pas Gesca qui décidera de l'agenda du Parti québécois, a lancé le chef péquiste. La même chose est arrivée à notre dernier caucus (le 31 janvier). Un sondage, non scientifique, a été publié ce jour-là. Mon sentiment, c'est que les fédéralistes ont peur, ils savent qu'on se porte bien dans les sondages, ils savent qu'ils ont de la misère à obtenir des résultats pour les Québécois et que le dialogue entre M. Charest et M. Harper est encore difficile. »



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Le chef péquiste, André Boisclair

Pour appuyer sa thèse, M. Boisclair a indiqué que « depuis les cinq dernières années, 95 % des sondages sont publiés le vendredi ou le samedi. C'est la deuxième fois qu'il est publié le jour de notre caucus », en semaine. Vérification faite, les sondages CROP sont le plus souvent publiés le jeudi, suivi du vendredi et du samedi. Il arrive parfois qu'ils soient publiés le mardi ou le mercredi, pratiquement jamais le dimanche et le lundi.

De plus, les dates de livraison des sondages CROP sont déterminées plusieurs mois à l'avance, bien avant que le Parti québécois n'arrête les dates de ses caucus. Pour l'année 2006, la maison de sondage a déjà établi un calendrier de livraison de ses sondages mensuels sur le climat politique au Québec. Selon les dates choisies, les sondages devraient être publiés cinq fois un samedi, deux fois un vendredi, une fois un jeudi et une fois un mercredi.

Directeur de l'information à *La Presse*, Éric Trottier ne cache pas que « ça nous arrive de retarder la publication des sondages, mais on le fait pour des raisons journalistiques, pas pour déstabiliser qui que ce soit. C'est sûr que si la nouvelle peut avoir un plus grand impact, on ne s'en privera pas. Ça vaut pour tous les partis. Ce qui m'achale, c'est l'histoire du complot. C'est bien mal connaître les journaux ». M. Trottier assure que « les péquistes se trompent » en accusant Gesca d'avoir voulu bousiller l'ordre du jour du caucus de Shawinigan. « Cette fois-ci, on ne l'a pas retardé. On a reçu les résultats hier (mardi) et on a publié. »

PAS D'EMBELLIE

Le sondage publié hier note une embellie pour le gouvernement Charest, dont le taux d'insatisfaction diminue de 10 % — de 66 % à 56 % —, principalement en raison d'un apparent rapprochement entre Québec et Ottawa. Aux yeux de M. Boisclair, « il n'y a pas d'embellie entre Jean Charest et Stephen Harper. M. Harper devait venir rencontrer M. Charest aujourd'hui (hier), ils ont déplacé le Conseil des ministres pour ça, et finalement, M. Harper est resté chez lui à Ottawa. M. Harper n'a pas vraiment le goût de venir s'asseoir avec M. Charest », analyse M. Boisclair.

La dizaine de députés péquistes interrogés hier n'étaient pas très inquiets de la remontée du gouvernement libéral, étant donné que le sondage a été conduit avant l'annonce de l'augmentation des tarifs d'électricité et la décision de Thomas Mulcair de quitter le Conseil des ministres.

« Je suis sûr que ça ne tiendra pas. On ne peut pas qualifier ça d'embellie. Je n'y crois pas. Vous voyez déjà le comportement de Jean Charest, qui dit " c'est urgent le financement de l'éducation, mais que Harper prenne son temps ". Les gens vont réaliser que la seule solution, c'est la souveraineté. Jean Charest commence déjà à plier les genoux », a réagi Normand Jutras.

Député de Rousseau, François Legault estime toutefois qu'« on doit continuer à se poser des questions au Parti québécois. Il y a eu les résultats de l'élection fédérale, un nouveau signal qui est envoyé par les conservateurs sur une certaine ouverture, un certain renouvellement du fédéralisme, peut-être aussi un certain virage à droite dans certaines régions comme Québec. Je pense qu'on est encore en bonne position, mais il faut trouver un moyen d'expliquer, d'être concret, de se rattacher à l'actualité ».

Par ailleurs, l'augmentation probable des tarifs d'Hydro-Québec a monopolisé les discussions des députés péquistes, réunis à huis clos jusqu'à aujourd'hui. En point de presse, M. Boisclair a prévu des « jours sombres » pour le Québec si Hydro-Québec va de l'avant avec cette quatrième augmentation en deux ans. Le chef péquiste a demandé au gouvernement libéral d'empêcher toute hausse tant qu'il n'aura pas livré sa politique énergétique. Il n'a pas voulu s'engager à rétablir le gel des tarifs si le Parti québécois reprend le pouvoir aux prochaines élections.

LUTTE À CHAREST

Charbonneau veut une coalition

■ SHAWINIGAN — Le député péquiste Jean-Pierre Charbonneau souhaite une coalition avec Québec solidaire, le nouveau parti souverainiste de gauche codirigé par Françoise David et Amir Khadir. Le député de Borduas croit que les partisans de l'indépendance doivent « assumer leur responsabilité » pour éviter que « des partis progressistes se divisent le vote avec la conséquence de permettre au Parti libéral de rester en selle plus longtemps. « Une coalition, ça peut vouloir dire qu'on renonce à présenter des candidats dans certains comtés, d'un côté et de l'autre, ou bien on fait tous campagne sous un autre parapluie », a-t-il expliqué hier, en marge du caucus péquiste, à Shawinigan. *Mylène Moisan*

LE MONDE

Grippe aviaire en Amérique ?

Enquête sur la mort d'une vingtaine d'oiseaux aux Bahamas

■ NASSAU (AFP et AP) — Des experts enquêtaient hier sur l'origine de la mort soudaine et suspecte d'oiseaux dans une île dans le sud des Bahamas pour déterminer s'ils étaient porteurs du virus H5N1 de la grippe aviaire.

Si tel était le cas, ce serait la première fois qu'on aurait détecté sur le continent américain le virus H5N1, qui provoque la grippe aviaire. Ce virus hautement pathogène a déjà infecté près de 200 personnes dont environ la moitié en sont mortes, principalement en Asie et les craintes d'une pandémie mondiale sont très vives.

LE CAS DU CANADA

Au Canada, un sous-type H5N2 faiblement pathogène avait été découvert en Colombie-Britannique en novembre.

Les oiseaux morts des Bahamas, dont des flamants roses, ont été trouvés par un gardien sur l'île de la Grande Inagua qui abrite un grand centre de reproduction pour les flamants roses dont le nombre peut aller jusqu'à 55 000. Cette île est aussi une escale pour les oiseaux migrateurs traversant l'océan Atlantique.

Quinze flamants roses, cinq spatules et un cormoran ont été retrouvés morts en deux jours, a indiqué le journal local *Bahama Journal* hier. « C'est indiscutablement un nombre inhabituellement élevé, normalement vous ne trouvez pas des oiseaux sauvages qui s'écrasent et meurent », a expliqué Eric Carey, responsable scientifique de la société qui gère le parc national d'Inagua, Bahamas National Trust.

Il a indiqué que « plusieurs causes » dont l'empoisonnement ou la météo peuvent avoir provoqué ces décès. « Nous restons optimistes que (ces morts) soient liées à ces facteurs plutôt qu'à des spéculations de grippe aviaire ou d'une autre terrible maladie. »

Le directeur au ministère de l'Agriculture des Bahamas, Simeon Pinder, a souligné hier qu'aucune indication, à ce stade, ne permet d'établir la cause de la mort de ces oiseaux. « Je pense que la plupart des gens pensent que cela est relatif à la grippe aviaire, mais je veux être très clair en déclarant que nous ne le savons pas pour le moment », a-t-il dit.

Des experts dont le responsable des services vétérinaires du gouvernement et des fonctionnaires des services de santé se sont rendus hier sur l'île pour enquêter.

AUX ÉTATS-UNIS

« Leur objectif est de rassembler des échantillons », a indiqué M. Carey, ajoutant que les tests seront conduits sur l'île de New Providence, où est située la capitale du pays, Nassau. « S'ils ont besoin de tests supplémentaires, ils (les experts) vont collaborer avec des services aux É.-U. », dit-il.

Les Bahamas ont indiqué qu'en cas de nécessité les cadavres des oiseaux pourraient être envoyés pour examens auprès d'experts américains.

M. Carey a souligné que les craintes sont étayées par le fait qu'Inagua est un point de transit pour les oiseaux migrateurs, qui font escale dans cette île avant de se diriger vers le nord, vers les États-Unis. Ceux-ci ont annoncé hier l'achat de 14,15 millions de traitements antiviraux supplémentaires pour faire face à une éventuelle pandémie sur leur territoire.

Les oiseaux affectés ne sont pas des espèces migratoires, mais ils sont en contact avec des oiseaux qui le sont, comme les oies et les canards.

M. Carey a également souligné que les 1000 habitants de l'île résidaient à une distance éloignée, environ 25 kilomètres du parc naturel. Les visites de ce parc ont été suspendues jusqu'à ce que la cause de la mort soit déterminée, a ajouté M. Carey.

La Grande Inagua, l'île la plus méridionale de l'archipel des Bahamas, est située à 100 kilomètres de Cuba et d'Haïti. L'Organisation mondiale du tourisme a dit hier qu'il n'y a pour l'instant « aucune contre-indication » à voyager dans n'importe quel pays du monde pour peu que l'on observe les recommandations des autorités sanitaires et vétérinaires.

PLUS UN CHAT DEHORS

Au nom du principe de précaution, le gouvernement français a par ailleurs demandé hier aux propriétaires de chats de la région de la Dombes, où des volailles et des oiseaux sauvages sont morts du virus H5N1 de la grippe aviaire, de ne pas laisser leurs félins domestiques se promener à l'extérieur. En fin de semaine, un chat porteur du H5N1 a été trouvé mort sur l'île allemande de Rugen, en mer Baltique, où plus de 100 oiseaux sauvages ont succombé au virus. L'animal aurait mangé un oiseau infecté.

EN BREF

MAHOMET

Dans 143 journaux

■ COPENHAGUE —Les caricatures de Mahomet, publiées en septembre dernier par le quotidien danois *Jyllands-Posten*, ont été reproduites dans 143 journaux de 56 pays, selon une enquête publiée hier par le magazine en ligne *eJour*, de l'École du journalisme du Danemark. Un ou plusieurs des 12 dessins controversés de *Jyllands-Posten* ont été montrés par ces journaux, dans leur édition imprimée, mais surtout dans Internet ,selon *eJour*. Le plus grand nombre de reproductions des dessins a été enregistré dans les pays industrialisés du monde occidental au sens large : Europe (70), États-Unis (14), Canada (3) Australie (2), Nouvelle-Zélande (3) et Japon (1). Mais les dessins ont été publiés aussi dans huit pays musulmans : Algérie, Égypte, Jordanie, Arabie Saoudite, Maroc, Malaisie, Indonésie et Bosnie-Herzégovine. *AFP*

IRAN

Échec à Moscou

■ MOSCOU — À cinq jours d'une décision-clé de la communauté internationale sur les activités nucléaires de Téhéran, soupçonné de construire la bombe atomique, Iraniens et Russes n'ont pas réussi de « percée décisive » hier à Moscou permettant d'éviter des sanctions internationales. La pierre d'achoppement paraissait être toujours la question d'un moratoire sur l'enrichissement d'uranium en Iran. L'Occident et Moscou estiment ce moratoire indispensable, alors que Téhéran le rejette. La délégation iranienne doit quitter Moscou aujourd'hui. *AFP*

AFGHANISTAN

Fin de la mutinerie

■ KABOUL — Les autorités afghanes ont repris le contrôle de la principale prison de Kaboul, théâtre depuis samedi d'une mutinerie, a annoncé hier le vice-ministre de la Justice. Les détenus, dont 350 talibans et membres d'Al-Qaida accusés d'avoir provoqué la mutinerie, ont été transférés dans une autre aile de la prison, a-t-il ajouté. « Tout est maintenant calme et sécurisé », a-t-il déclaré, ajoutant qu'une surveillance renforcée devait avoir cours la nuit dernière. Au total, six détenus ont été tués depuis le début de la mutinerie et 40 autres ont été blessés, a-t-il ajouté. La police a ouvert le feu sur des mutins qui tentaient d'enfoncer une porte. *AP*

ALLEMAGNE

Grève de médecins

■ BERLIN — Quelque 7500 médecins des cliniques universitaires et hôpitaux allemands ont mené hier des grèves d'avertissement pour réclamer des hausses de salaires et de meilleures conditions de travail, selon le syndicat de médecins Marburger Bund. Ces grèves, qui ont eu lieu dans 12 des 16 États régionaux, constituent un moyen de pression avant la prochaine séance de négociations salariales prévue demain entre représentants des États régionaux et les médecins. *AFP*

Saddam s'avoue coupable

BAGDAD (AP et AFP) — Le sang continue de couler en Irak. Trois bombes ont explosé en moins d'une heure hier à Bagdad, faisant au moins 35 morts, alors que 12 civils et policiers ont été tués dans d'autres violences dans le pays. Parallèlement, c'est un Saddam Hussein très provocateur qui a reconnu devant le tribunal où il est jugé avoir ordonné le procès de 148 chiites qui ont finalement été exécutés dans les années 80.

Mais il a assuré avoir agi dans la légalité, parce qu'ils étaient soupçonnés de tentative d'assassinat contre lui. « Où est le crime ? Où est le crime ? », s'est interrogé l'ancien dictateur irakien. « Si juger un suspect accusé de tirer sur un chef d'État — peu importe son nom — est considéré comme un crime, alors vous avez le chef d'État entre vos mains. Jugez-le », a-t-il lancé au tribunal, affirmant que ses coaccusés devaient être libérés parce qu'il était le seul responsable.

« C'est moi le seul responsable », a affirmé Saddam Hussein devant le tribunal, reconnaissant avoir aussi donné l'ordre de détruire les vergers des victimes.

La veille, les procureurs avaient présenté un décret présidentiel portant une signature qui, selon eux, était le feu vert de Saddam Hussein pour les condamnations à mort des 148 chiites. Il s'agissait de la preuve la plus directe contre lui depuis le début du procès, il y a quatre mois. Dans son intervention, Saddam Hussein n'a toutefois pas reconnu avoir signé ce décret.

Le procès s'est ouvert le 19 octobre. Les huit accusés sont poursuivis pour le massacre de 148 chiites à la suite d'une tentative d'assassinat contre Saddam Hussein en 1982 dans le village de Doujaïl, au nord de Bagdad. Ce procès a été ajourné au 12 mars.

D'AUTRES VIOLENCES

Parallèlement, les violences se sont poursuivies hier en Irak. Une voiture piégée sur un marché bondé du Nouveau Bagdad, quartier à majorité chiite au sud-est de la ville, a fait au moins 29 morts et 67 blessés, selon le ministère de l'Intérieur.

Auparavant, moins d'une heure plus tôt, une bombe cachée sous une voiture a explosé au passage d'une patrouille de police dans le centre-ville, près de la place Tahrir. La bombe a raté sa cible, mais tué six civils et fait 17 autres blessés.

En banlieue est, les habitants du quartier de Kamaliyah ont alerté la police sur la présence d'un véhicule suspect, qui a explosé alors que la police évacuait le périmètre, causant des dégâts matériels mais sans faire de victimes.

À 30 kilomètres au sud de Bagdad, quatre obus de mortier sont tombés sur trois maisons de la ville de Mahmoudiya, peuplée à la fois de sunnites et de chiites, tuant deux civils, selon la police. Un cinquième obus de mortier a frappé le quartier de Qadisiyah, dans l'ouest de Bagdad, tuant une femme et blessant un enfant.

LES É.-U. N'AURAIENT PAS DÛ RAPATRIER 15 CUBAINS



REUTERS

Âgé de deux ans, Michael s'amuse ici avec des amis à San Francisco de Paula, à Cuba. Un tribunal de Miami, en Floride, a estimé mardi que les autorités américaines avaient eu tort de renvoyer début janvier à Cuba des ressortissants de ce pays et devraient les aider à revenir aux États-Unis. Le 9 janvier, les autorités américaines avaient renvoyé à Cuba 15 ressortissants cubains, qui pensaient avoir réussi à gagner leur statut d'immigrant en posant pied sur une pile d'un pont reliant autrefois deux des îles de l'archipel des Keys, à la pointe sud de la Floride. Selon la loi américaine, tout réfugié de la mer cubain réussissant à poser pied sur le sol américain peut obtenir résidence aux États-Unis. Les autorités avaient toutefois estimé que le pont ferroviaire Flagler ne répondait plus au critère exigé par la loi, une partie de son tablier étant effondré, si bien que cet ouvrage n'est plus relié au continent. *AFP*

Escale-surprise de Bush à Kaboul

L'armée pakistanaise abat 45 islamistes à la frontière afghane

■ NEW DELHI (AP et AFP) — George Bush s'est rendu en Afghanistan hier pour la première visite d'un président américain depuis la chute des talibans en 2001, avant d'aller négocier un important accord de coopération nucléaire civile en Inde et d'achever sa tournée au Pakistan à la fin de la semaine.

À Kaboul, le président des États-Unis a assuré que son pays resterait aux côtés de la démocratie émergente et qu'il ne « prendrait pas ses jambes à son cou » devant le regain de violence des talibans et combattants d'Al-Qaida. Il s'est aussi déclaré « convaincu » qu'Oussama ben Laden « sera présenté à la justice ». Le chef du réseau terroriste Al-Qaida, en fuite depuis cinq ans, pourrait se cacher dans les montagnes de la frontière commune afghano-pakistanaise.

Les forces de sécurité pakistanaises, appuyées par trois hélicoptères de soutien, ont du reste effectué un raid hier sur un camp présumé d'Al-Qaida dans les zones tribales à la frontière afghane, tuant 45 militants islamistes présumés, dont un commandant tchétchène. Ce raid meurtrier a déclenché la colère des habitants de cette zone tribale, où les hauts-parleurs des mosquées ont appelé à relancer le « jihad contre l'armée ».

George Bush n'a passé que quatre heures sur le sol afghan, le temps de rencontrer son homologue Hamid Karzai, « un ami et un allié » a-t-il dit, de participer à une cérémonie à l'ambassade américaine de Kaboul et de s'adresser aux troupes américaines sur la base aérienne de Bagram. Quelque 19 000 soldats américains sont déployés en Afghanistan, mais le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, compte en retirer environ 3000 d'ici l'été. « Le monde entier observe l'expérience afghane », a affirmé M. Bush.

Le directeur de l'Agence du renseignement de la défense, Michael Maples, a estimé mardi que l'insurrection se développait et représentait une menace plus importante pour le gouvernement de M. Karzai « que jamais depuis la fin 2001 », quand la coalition conduite par les États-Unis avait chassé les talibans du pouvoir.

COLÈRE DES MUSULMANS

Avant de reprendre l'avion pour l'Inde, le président américain a reconnu que le projet d'accord nucléaire était « une question difficile ». « Les négociations continuent. Nous espérons obtenir un accord. Sinon, nous continuerons d'y travailler jusqu'à ce que nous y arrivions. »

Un accord de coopération nucléaire civile avec l'Inde, non signataire du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), représenterait un changement majeur de la politique des États-Unis, qui ont restreint leur assistance nucléaire à l'Inde après ses essais militaires nucléaires et ceux de son voisin et rival, le Pakistan, en 1998.

Le premier ministre de l'Inde, Manmohan Singh, a fait fi du protocole pour accueillir lui-même son invité à l'aéroport. Mais tous les Indiens ne partagent pas cet enthousiasme, bien que George Bush reste plus populaire dans ce pays de plus d'un milliard d'habitants que dans bien d'autres.

Des dizaines de milliers de personnes, dont beaucoup de musulmans, ont ainsi manifesté hier à New Delhi, aux cris de « Mort à Bush » ou « Bush la brute rentre chez toi », tandis que des musulmans organisaient des « funérailles » pour le président américain à Hyderabad, dans le sud.

Des dizaines de manifestations étaient prévues par les chefs de la communauté musulmane et des groupes communistes. Des musulmans du Cachemire indien qui souhaitent l'autonomie ou le rattachement au Pakistan ont également protesté contre la venue du président américain.

Il avait été prévenu de l'ampleur de « Katrina »

WASHINGTON (d'après AFP) — Le président George W. Bush avait été prévenu par l'Agence fédérale de gestion des crises (FEMA) de l'ampleur de l'ouragan Katrina avant qu'il ne frappe La Nouvelle-Orléans, selon des extraits vidéo exclusifs diffusés hier par l'agence de presse américaine AP.

Le directeur de la FEMA de l'époque, Michael Brown, apparaît dans ces extraits, affirmant que l'ouragan allait être « énorme » lors d'une réunion en vidéoconférence avec M. Bush et le secrétaire à la Sécurité intérieure, Michael Chertoff, le 28 août, la veille du drame. « C'est un mauvais et un gros » ouragan, dit alors Michael Brown.

Il s'inquiète pour le Superdome, le stade de La Nouvelle-Orléans où s'étaient réfugiés les habitants qui n'avaient pu fuir la ville. « Le Superdome est à environ 3,6 mètres sous le niveau de la mer... Je ne sais pas si le toit est conçu pour résister à un ouragan de catégorie 5 », dit-il.

Dans les extraits vidéo, le président Bush est assis à une table dans une petite pièce sans fenêtre dans son ranch de Crawford (Texas), participant à la réunion en téléconférence. Il ne pose pas une seule question...

L'EST ET LA CÔTE-NORD

EN BREF

Poursuite de 1,4 M$ contre des médecins

■ RIMOUSKI — Le radiologiste Marc Lafontaine engage une poursuite de 1,4 million $ contre sept collègues du Centre hospitalier régional de Rimouski (CHRR) pour atteinte à sa dignité, à son intégrité, à son honneur et à sa réputation lors de sa pratique à l'hôpital rimouskois. En février 2005, ces sept médecins avaient demandé publiquement le départ du Dr Lafontaine après que celui-ci eut refusé de faire une radiographie exigée par un urgentologue sur une patiente, qui avait dû être transportée vers un autre centre hospitalier. En juin 2005, le Dr Lafontaine a remis sa démission et quitté le CHRR. Les Drs Benoît Parrot, Jacques Gagné, Sébastien Beausoleil, Yves Dufour, Régent Saint-Georges, Martin Cousineau et François Sabourin sont visés par cette poursuite, qui sera entendue le 6 mars au palais de justice de Rimouski. Le radiologiste réclame des dommages pour les conséquences que sa conjointe et ses enfants ont eu à subir. Le Collège des médecins du Québec avait fait enquête pour conclure qu'il n'y avait pas lieu de déposer une plainte de nature disciplinaire contre l'un ou l'autre des médecins qui sont intervenus dans cette affaire. ***Carl Thériault (collaboration spéciale)***

Accusé d'agression sexuelle

■ NEW CARLISLE — Un homme de Paspébiac, Richard Duguay, 54 ans, propriétaire d'une maison offrant des services de famille d'accueil, est accusé d'agression sexuelle sur une fillette d'âge mineur, d'attouchements et d'incitation à des actes de nature sexuelle. La plainte a été déposée le 23 février par la fillette, maintenant âgée de 11 ans, mais qui en avait 9 quand les actes reprochés à Richard Duguay ont présumément commencé. Ces actes auraient été commis entre juillet 2004 et février 2006. L'accusé a comparu une première fois le 24 février pour le dépôt d'accusations formelles, et une seconde fois hier pour l'orientation de la cause. Richard Duguay reviendra en cour le 15 mars afin de déterminer le type de procès auquel il aura droit et s'il y a lieu de tenir une enquête préliminaire. Il y avait trois autres enfants gardés en famille d'accueil chez l'accusé ; ils ont été déplacés vers d'autres foyers. ***Gilles Gagné (collaboration spéciale)***

FORTES PLUIES DU 31 AOÛT 2005

Le gîte l'Oasis du Port poursuit la MRC de Charlevoix-Est

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

■ SAINT-SIMÉON — Le gîte l'Oasis du Port, à Port-au-Persil dans Charlevoix, a été fortement endommagé, le 31 août, par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur l'Est du Québec. Les propriétaires, Michel Cloutier et Johanne Tremblay, en tiennent la MRC de Charlevoix-Est responsable et la poursuivent pour 786 000 $.

Les requérants estiment que la MRC « a failli à ses obligations d'entretien de ce cours d'eau municipal ». Le gîte, situé tout près de la rivière Port-au-Persil, s'est retrouvé baignant dans une mare de boue et d'eau. Le bris de plusieurs barrages de castors en amont et l'amoncellement de roches, d'arbres et de débris sous le pont ont eu pour effet de faire sortir de son lit ce cours d'eau, sous juridiction de la MRC.

Les demandeurs appuient leur réclamation sur le Code municipal du Québec, qui décrète que « les cours d'eau municipaux doivent être tenus en bon ordre et libres de toute obstruction qui empêche ou gêne l'écoulement des eaux, en tout temps du 1er mai au 31 octobre (article 782) ».

La rivière aurait dû être mieux dégagée, selon les demandeurs

Le procureur du couple d'aubergistes, Guy Gaudreault, s'est fait prudent dans ses commentaires. Il a simplement dit que la démarche voulait d'abord « protéger le délai de prescription ». Il a ensuite insisté sur la gravité des dommages, soulignant que le gîte n'a toujours pas rouvert ses portes. Les propriétaires du gîte soutiennent « qu'ils n'étaient pas assurés personnellement pour les dommages subis » et qu'ils « n'ont reçu aucune indemnisation gouvernementale ».

Les dommages s'élèvent à 925 000 $, desquels la partie demanderesse soustrait une dépréciation de 15 %. Elle réclame notamment 51 000 $ pour des pertes de revenus. L'auberge était aussi leur résidence. La perte des biens totalise 775 000 $, dont 210 000 $ pour le coin bibliothèque, 158 000 $ pour les vêtements des propriétaires et 31 000 $ pour le contenu des quatre réfrigérateurs et six congélateurs. Le montant de la réclamation pourrait être revu à la hausse.



ARCHIVES LE SOLEIL, COLLABORATION SPÉCIALE SYLVAIN DESMEULES

Le gîte s'était retrouvé au milieu d'une mare de boue et d'eau.

Dans le document juridique de 13 pages dont LE SOLEIL a obtenu copie, il est mentionné que « les pertes tangibles des demandeurs correspondent à environ 11 charges de camions ». Plus loin, les propriétaires estiment que « si la rivière Port-au-Persil avait été entretenue adéquatement et conformément à la Loi par la MRC défenderesse, (...) la propriété des demandeurs n'aurait pas été inondée et endommagée ».

RÉACTION DE LA MRC

« C'est délicat et compliqué en même temps. C'était une situation imprévisible pour nous, il y a des barrages de castors qui sont aussi loin que sur les terres publiques gérées par le ministère des Ressources naturelles. Et rappelez-vous qu'il est tombé plus de 100 mm de pluie en une seule journée. Ce fut une situation exceptionnelle », a réagi le directeur général de la MRC, Pierre Girard, ajoutant que le dossier avait été transmis à leurs assureurs. La MRC de Charlevoix-Est a reçu une seule autre demande liée à cet événement, soit une réclamation de 20 000 $ par un terrain de camping situé à Saint-Siméon.

MUSÉE DE LA MER

Le projet de sous-marin tient le cap

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Le projet du Musée de la mer de Pointe-au-Père d'installer près de l'ancien quai un sous-marin de 90 mètres, l'*Onondaga*, tient le cap.

L'un des rares sinon le seul projet de développement touristique de la région de Rimouski fait face à l'opposition d'un comité de vigilance, les Gardiens de la Pointe, qui invoque les réserves qu'entretient Parcs Canada sur la pertinence d'un tel projet à cet endroit, même si l'emplacement du sous-marin a été modifié.

Le bâtiment, déclassé en juillet 2000 par la marine canadienne, sera installé dans un bassin, direction nord-sud au lieu d'est-ouest, en ne dépassant que de trois mètres une digue de protection, et 40 % de sa coque sera visible.

Le Musée de la mer n'est pas obligé de tenir des audiences publiques formelles pour ce projet de 2,6 millions $, qui veut développer la thématique de la Bataille du Saint-Laurent avec la construction d'un bâtiment d'accueil doté d'une salle d'exposition, de projection et d'un restaurant.

« Il y a un ralliement pour ce projet. Les commentaires positifs ont été applaudis et non pas les commentaires négatifs. Je pense que 90 % des personnes présentes étaient pour la nouvelle localisation », a dit Serge Guay, directeur général du Musée de la mer, après une consultation publique qui a rassemblé mardi soir 125 personnes dans les locaux du Musée.

Un groupe de jeunes est intervenu en faveur du projet qui, pour eux, rappellera un moment important de l'histoire militaire canadienne, alors que les sous-marins allemands s'aventuraient sans coup férir dans l'estuaire et dans le golfe du Saint-Laurent.

« Du point de vue du règlement d'urbanisme et de ce genre de développement, il y a peut-être, pour la Ville de Rimouski, une obligation de faire une consultation publique. Les alternatives au site proposé ont été rejetées du revers de la main. Nous sommes mis devant un fait accompli avec une simple présentation de projet et un échéancier pour juillet, mais sans véritables consultations publiques », affirmait Yvan Simard, qui fait partie du comité de vigilance.

Le projet vise à porter à plus de 70 000 (au lieu de 33 000 à 40 000) le nombre de visiteurs au Musée. Des retombées économiques annuelles de 5 millions $ sont attendues, en plus de la création d'une quinzaine d'emplois saisonniers.

Le Musée de la mer compte bientôt déposer le projet final aux instances municipales et gouvernementales devant délivrer les permis et certificats d'autorisations afin que les travaux s'amorcent le 10 août.

1714694
LIGNE POUMON-9
1 888 POUMON-9
1 888 768-6669 POSTE 232
1715015

1715796
DEPUIS 60 ANS
LIQUIDATION
15% À 50%
DE RABAIS
SUR TOUTE LA MARCHANDISE
DE SKI DE FOND
ARTICLES DE FARTAGE • BÂTONS
BOTTES • SKIS • VÊTEMENTS
(La liquidation se termine le 4 mars 2006)
HEURES D'OUVERTURE
lundi, mardi, mercredi : 09:00 à 17:30
jeudi, vendredi : 09:00 à 21:00
samedi : 09:00 à 17:00
dimanche : fermé
Demers fête ses 60 ans!
Demers
BICYCLETTES ET SKIS DE FOND
1044, 3e Avenue, Québec
Téléphone : (418) 529-1012
www.demersbicycle.qc.ca

Du 2 au 5 mars 2006
TERMINAL DE CROISIÈRES PORT DE QUÉBEC
OBTENEZ le remboursement de votre billet d'entrée en vous abonnant pour deux ans au magazine Sentier CHASSE-PÊCHE
LE SALON NATIONAL DE LA POURVOIRIE CHASSE & PÊCHE
VACANCES CHASSE PÊCHE
Réservez votre séjour sur place !
Véhicules 4 x 4, embarcations, moteurs hors-bord et VTT
Animation continuelle avec Sylvain Lessard
Participez gratuitement à la pêche miraculeuse
Ateliers de pêche avec Daniel Cousineau
Venez défier notre simulateur de poissons géants
Ateliers de chasse au chevreuil avec la Ferme Monette
Tout sur l'arbalète, démonstration, achat et nouveaux règlements
Carte de conducteur de plaisance délivrée sur place au terme de la réussite d'un test écrit
Voyez les oeuvres de nos artistes animaliers
Exposition de poissons records
Coupon rabais de 2.00$ disponible sur notre site Internet www.pourvoirie.net
Heures d'ouverture
Jeudi 17 h à 21 h
Vendredi 15 h à 21 h
Samedi 10 h à 19 h
Dimanche 10 h à 17 h
Entrée générale 10 $
Enfant moins de 12 ans: gratuit
Étudiant, 55 ans et plus: 7,50 $
Forfait familial: 25 $
Pour information:
contactez-nous : 514.334.7277 - 1.800.668.3976 - www.pourvoirie.net
Une présentation de Télé-Mag canal 10 et ses partenaires
Porte-parole: Sylvain Lessard

Tailles 4 à 22 ans
Venez admirer nos collections printemps-été
De plus en liquidation :
Manteaux Styla et Luhta 7/8
299$ ■ 399$
Manteaux Luhta 457$
14-16 ans
Toutes taxes incluses
Boutique Lamontagne 1983 Inc.
828, avenue Myrand, Sainte-Foy
Grand stationnement
681-0249
1716708

Espace Bell
LE SUPER SOLDE
grattez et GAGNEZ
Le super solde.
Consultez notre dépliant à l'intérieur de ce journal.

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER
Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
Directeur de l'éditorial PIERRE-PAUL NOREAU
Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Il faut se brancher



Brigitte Breton
BBreton@lesoleil.com

Les Québécois entretiennent une relation trouble avec Hydro-Québec. On exige d'un côté qu'elle nous approvisionne en électricité de façon constante, sécuritaire, écologique et à prix modique. De l'autre, on souhaite qu'elle enrichisse les coffres de l'État, qu'elle supporte les démunis et les entreprises, et même, qu'elle vienne à la rescousse du gouvernement pour l'aider à rembourser la dette et sauver le système public de santé. Les tensions sont inévitables. Il est temps collectivement de se brancher.

Chaque fois qu'Hydro envisage une hausse de ses tarifs, des cris s'élèvent. L'augmentation est à tout coup jugée injustifiée, abusive et néfaste. Du fait que l'électricité est produite et distribuée par une société d'État, son prix devrait être intouchable.

Or, le coût des autres sources d'énergie est en hausse. En 2005, le prix du mazout a grimpé de 25 % en Amérique du Nord. Celui du gaz naturel, de 20 %. Le 1er avril, les hausses combinées de l'électricité, depuis janvier 2004, auront gonflé la facture des abonnés d'Hydro de 10,9 %. La différence est appréciable.

Le prix de l'électricité exigé aux Québécois est aussi avantageux par rapport à d'autres réalités nord-américaines. Un kilowattheure coûte 9,50 cents à Ottawa, 10,34 cents à Toronto, 15,96 cents à Boston, 19,07 cents à New York et... 6,30 cents à Montréal.

Il se trouve également que la demande d'électricité est en hausse au Québec. Selon la logique économique, il serait donc normal que le prix suive la même tendance.

La province a cependant fait un choix différent il y a 40 ans en nationalisant l'industrie de l'hydroélectricité et en s'éloignant de la pure logique marchande. Encore aujourd'hui, les Québécois ont la garantie qu'un bloc d'électricité leur sera vendu à un prix moindre que celui du marché. C'est ce qu'Hydro appelle le bloc patrimonial. Comme nous dépensons plus d'électricité que les 165 térawattheures prévus dans ce bloc, Hydro présente une note plus élevée. Qui doit la payer? C'est la question à laquelle nous devons collectivement répondre.

Un kilowattheure coûte 9,50 cents à Ottawa, 10,34 cents à Toronto, 15,96 cents à Boston, 19,07 cents à New York et seulement... 6,30 cents à Montréal

Une Régie de l'énergie a eu beau être mise en place pour évaluer la grille tarifaire d'Hydro, manifestement cela ne suffit pas puisque nous nous opposons à ses conclusions. En plus, la politique partisane s'en mêle et nous nous retrouvons à pelleter de nouveau le problème en avant, au lieu de faire un débat plus responsable et plus constructif.

Est-ce que nous voulons hausser le nombre de TWh dans le bloc patrimonial et continuer de profiter de prix imbattables? Dans ce cas, les profits d'Hydro seront moins importants et la société d'État remettra moins de dividendes au gouvernement. Il faudra donc trouver ailleurs les fonds pour payer les factures d'éducation, de santé, de services de garde, d'entretien de routes, et pour éponger la dette.

Maintenir l'électricité à bas prix entraîne aussi le fâcheux défaut de nous rendre irresponsables en matière de consommation d'énergie. Comme ce n'est pas cher, on dépense allègrement. À la longue, cette pression sur la demande finit par être coûteuse. Hydro doit investir plus pour ajuster son offre. Sur ce point aussi, il faudrait faire preuve de cohérence. On ne peut tenir un discours écolo et gaspiller l'énergie sans tenir compte des coûts nécessaires pour la produire.



POINT DE VUE

Une loi qui ne doit pas partir en fumée

Mario Bujold
L'auteur est directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé

On a pu entendre dimanche dernier à l'émission *Tout le monde en parle*, Mme Arminda Mota de l'organisme Mon choix revendiquer « la liberté de choix des fumeurs » pour s'opposer à la Loi sur le tabac qui entrera en vigueur le 31 mai prochain. Dans son rôle de lobbyiste d'un groupe financé par l'industrie du tabac, Mme Mota tente de nous faire avaler que le tabac se compare au vin comme produit légal, que nous pourrions atteindre un avenir sans tabac, tout en laissant les fumeurs fumer là où ils le souhaitent et que les fumeurs ne fument pas lorsqu'ils se trouvent en présence de non-fumeurs.

Ces propos sont très loin de la réalité et ont pour seul but de détourner l'attention de la population sur les vrais enjeux du tabagisme. Si les fumeurs, comme le prétend Mme Mota, avaient le réflexe de ne pas fumer en présence de non-fumeurs, le gouvernement du Québec n'aurait pas eu à adopter (à l'unanimité!) la Loi sur le tabac. Il n'y aurait pas non plus, chaque année au Québec, 360 personnes non fumeuses qui décéderaient des suites d'une exposition à la fumée de tabac ambiante.

Faut-il rappeler à Mme Mota que ces 360 décès de non-fumeurs exposés à la fumée secondaire sont une réalité au Québec? Qu'ils sont à l'image de Mme Heather Crowe, cette non-fumeuse qui, serveuse de déjeuners dans un restaurant pendant 40 ans, a reçu en pourboire un cancer du poumon de la part des clients fumeurs qu'elle servait. Quarante ans de fumée de tabac secondaire non désirée qui ont obligé madame Crowe à entrer aux soins palliatifs, pour y terminer sa carrière avec un cancer du poumon et 11 tumeurs au cerveau.

Faut-il rappeler à Mme Mota que le tabagisme est la première cause de mortalité au Québec, année après année, avec plus de 13 000 décès attribuables aux conséquences directes des 4000 produits toxiques contenus dans le tabac? Le cas de Mme Crowe symbolise aujourd'hui tous les travailleurs et les travailleuses de l'industrie des bars et des restaurants où la fumée de tabac secondaire au travail n'a pas été un choix délibéré, mais bien imposé et inacceptable.

Devant la réalité désarmante que représente la pandémie du tabagisme, notre société n'avait qu'un choix, traiter le tabac pour ce qu'il est : un produit hautement toxique qui tue prématurément un fumeur sur deux et qui hypothèque considérablement la santé des non-fumeurs. Pour nos élus, il s'agissait là d'une responsabilité sociale incontournable qui allait bien au-delà du privilège (et non du « choix ») accordé historiquement aux fumeurs. Bravo au gouvernement du Québec d'avoir adopté la Loi sur le tabac qui est appuyée par 83 % de la population selon un récent sondage Léger Marketing.



ARCHIVES LE SOLEIL

Heather Crowe est cette non-fumeuse qui, serveuse de déjeuners dans un restaurant pendant 40 ans, a reçu en pourboire un cancer du poumon de la part des clients fumeurs qu'elle servait.



ARCHIVES LE SOLEIL

Chaque année au Québec, 360 personnes non fumeuses décéderaient des suites d'une exposition à la fumée de tabac ambiante.

CARREFOUR DES LECTEURS

Non à une hausse de tarif

Étant donné qu'il s'agit d'une richesse collective, Hydro doit d'abord et avant tout améliorer son réseau actuel, mieux gérer l'alimentation de ses réservoirs et assurer un approvisionnement adéquat et ce, à un coût raisonnable afin de satisfaire ses propres clients québécois. La société d'État devrait plutôt proposer un gel des tarifs. Comme dans la province d'Alberta, notre richesse collective devrait enrichir les Québécois et non les appauvrir comme se propose de le faire Hydro. Monsieur le premier ministre Charest ne devrait pas s'en laver les mains et arrêter de dire bien frivolement que c'est à la Régie de prendre la décision. Hydro, est une société du gouvernement au même titre que la SAQ et la SAAQ. Ce sont des entités nommées et appartenant au gouvernement donc gérées par les Québécois.

Jocelyn Boily
Québec

Arnaque électrique

Concernant l'augmentation des tarifs d'électricité annoncée par la Régie de l'énergie, il est vrai qu 'on se fait arnaquer, et par Hydro-Québec et par la Régie. C'est d'une indécence inconcevable. Hydro n'a pas été instaurée pour faire de l'argent, mais pour fournir l'électricité à la population du Québec au meilleur coût. Que les surplus soient vendus hors Québec à gros prix, c'est logique. Pour justifier l'augmentation, on argue que les tarifs au Québec sont les plus bas du pays et même du continent. Pourquoi n'utilise-t-on pas le même argument pour baisser les taxes et impôts qui sont les plus élevés au Québec que partout ailleurs?

Rodrigue Lavoie
Sainte-Foy

Sociétés en hausse

Je ne comprends pas ces sociétés (SAAQ et Hydro-Québec) de vouloir augmenter leurs tarifs. La raison qu'elles nous donnent toujours c'est que ça coûte plus cher, donc on doit payer plus cher. On nous dit tout le temps que nous sommes une des provinces où cela coûte le moins cher, donc on ne devrait pas se plaindre... Mais avez-vous pensé à ceux qui utilisent ces services? L'impact que cela peut avoir sur leur vie? À l'Hydro-Québec l'augmentation de 5 % est très difficile à prendre, surtout après deux hausses de 3 % si je me souviens bien. Pour sa part, la SAAQ peut s'attendre à avoir moins d'utilisateurs payants avec ses nouveaux tarifs. Et pensez à nos jeunes... Cela ne les aidera pas.

Danielle Gauthier
Laurierville

Coûteux héritage

Nous sommes tous actionnaires d'Hydro-Québec? L'augmentation des tarifs proposée est automatiquement transformée en dividendes pour chacun de nous. Si Hydro était une compagnie privée, ses augmentations de tarifs seraient beaucoup plus élevées pour s'ajuster aux prix des autres énergies, tels le pétrole ou le gaz naturel. Cette augmentation se reflétera par une augmentation du budget du gouvernement de l'ordre de plus de 600 millions $ annuellement. Il s'agit d'une somme que le gouvernement provincial n'aurait pas à percevoir sur nos impôts. Pendant la prochaine campagne électorale, vous entendrez les péquistes clamer bien fort que les libéraux ont augmenté le fardeau fiscal des Québécois, se gardant bien de dire que c'est en raison des décisions irréfléchies qu'ils ont prises pendant leurs mandats précédents que la dette du Québec n'a cessé d'augmenter et qu'il devient impératif qu'elle soit réduite pour faire face aux problèmes du vieillissement de la population et de la dénatalité qui attendent nos descendants.

Paul Lafrance
Québec

Profiter de notre richesse

Je trouve tout à fait inacceptable que notre société d'État, Hydro-Québec, puisse y aller d'une hausse de 5,3 % de ses tarifs. M. Charest et M. Corbeil n'agissent aucunement en bon père de famille. M. Charest devrait se rappeler que la population québécoise s'appauvrit d'année en année. Le pouvoir d'achat des Québécois ne cesse de s'amenuiser. Réalise-t-il que le 1er avril, les clients d'Hydro recevront une facture révisée à la hausse et qu'en ce même jour, les employés de l'État verront leur salaire augmenter de 2% après un gel salarial de deux années? A-t-il aussi un instant pensé aux plus démunis de notre société qui ont peine à survivre avec un salaire minimum encore trop bas? L'hydroélectricité est une richesse qui nous appartient tous, et bien qu'il coûte cher de l'exploiter, peut-être serait-il intelligent de penser de partager de quelque façon cette richesse avec la population québécoise. À quand l'abolition de la TVQ sur notre hydroélectricité? Il est impensable de taxer une ressource qui nous appartient. Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à copier le modèle albertain pour alléger le fardeau fiscal des Québécois. Toutefois, le gouvernement peut sûrement faire mieux que d'autoriser ses sociétés telles Hydro-Québec et la SAAQ à annoncer des hausses de tarifs qui ne reflètent en rien l'état des finances personnelles des Québécois.

Pierre Fantinato
Thetford Mines

▸ Écrivez-nous !

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle? Écrivez-nous à **opinion@lesoleil.com**

Adresse postale :
Carrefour des lecteurs
Journal LE SOLEIL
410, boulevard Charest Est, C.P. 1547
Succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompa-gnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

OPINIONS

POINTS DE VUE

Un trésor à préserver

Denis Saint-Maurice

L'auteur est docteur en théologie et il est le curé de la paroisse Saint-Ambroise, dans la région de Montréal

Dans sa prière sacerdotale, Jésus dit aux apôtres : « Je prie pour eux — mes apôtres —, mais je ne prie pas pour le monde. Je prie pour ceux que tu m'as donnés et qui sont à toi. Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde ». Jean 17, 9 .17).

Jésus s'adresse aux apôtres : ils ne sont pas du monde ; ils seront les premiers prêtres. Il les invite à respecter cette distance qui leur permettra de s'associer davantage à Dieu, de méditer la loi de Dieu dans leur cœur et d'encourager les fidèles, dont ils sont foncièrement différents en raison de leur ministère, à être des « signes de contradictions ».

« Nous, les "autres" prêtres, sommes loin de penser tous comme vous... »

Quand le monde séculier oublie Dieu explicitement — comme quand on se dit athée — ou implicitement — quand on professe des valeurs qui ne sont pas chrétiennes —, c'est le propre du pasteur de guider ses fidèles par l'exemple et la parole. Certaines idées quant à une sexualité qui ne recherche que le plaisir dans une commisération sentimentale et une soi-disant liberté à la dissidence qui n'existait pas chez Jésus, chez Pierre ou chez Paul, sont tout à fait contraires au message évangélique, bien que présentes dans le monde.

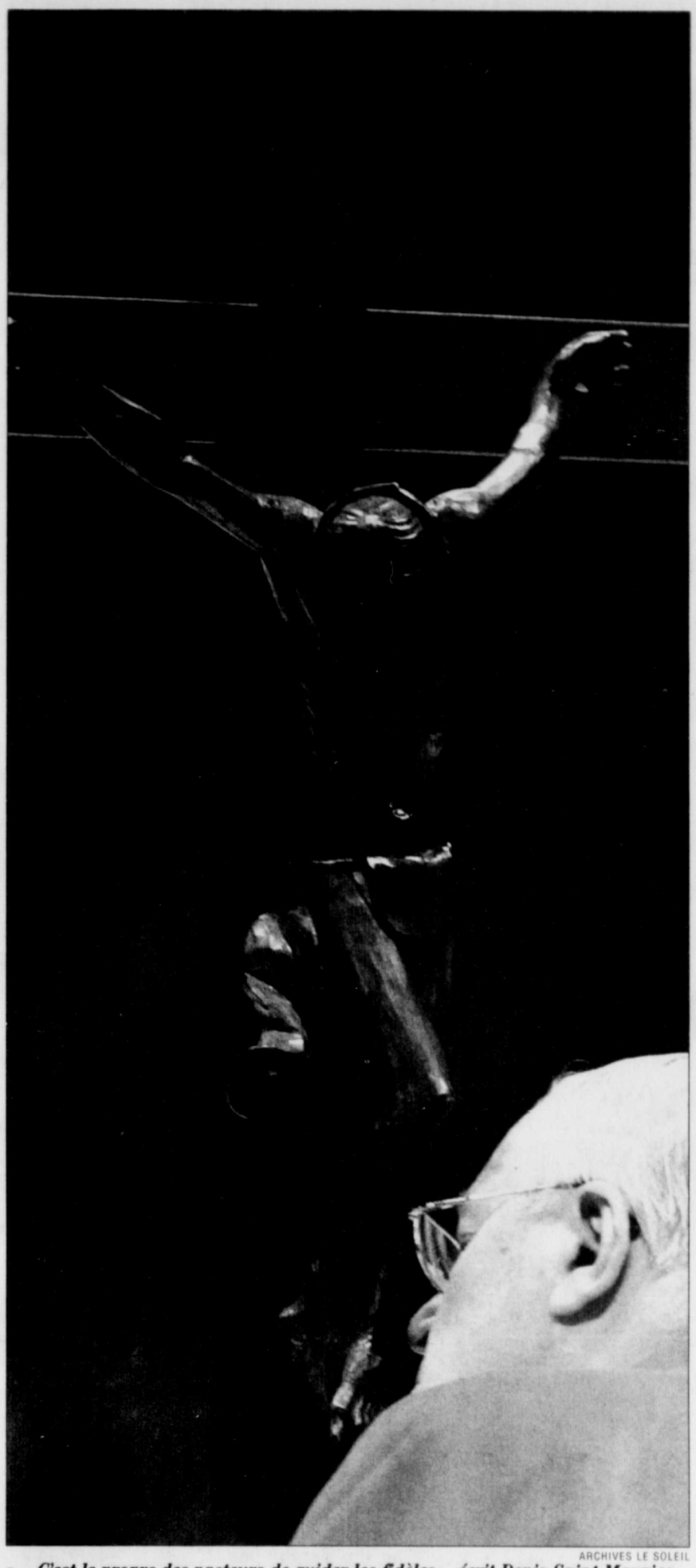
Je crois qu'il est du devoir des prêtres de faire corps autour de Jésus, du pape et de nos évêques qui ont le courage de continuer à « insister à temps et à contretemps » et d'encourager nos frères et sœurs à marcher dans un chemin de sainteté réelle, et de non suivre les convictions du temps qui font un mal réel à la famille et à la société.

LA VÉRITÉ EXISTAIT AU TEMPS DE JÉSUS

Chers 19 confrères prêtres : le monde dans lequel nous vivons est suffisamment bousculé pour ne pas ajouter aux souffrances du peuple chrétien la honte de voir ses prêtres oublier leur mission sacerdotale. Je tiens à vous dire que nous les « autres » prêtres sommes loin de penser tous comme vous. Jésus disait à son Père : « Je prie pour eux — les apôtres —, mais je ne prie pas pour le monde — les idées reçues par les païens et les pharisiens. Sanctifie-les dans la vérité. Ta parole est vérité. Je me sanctifie moi-même pour eux afin qu'eux aussi soient sanctifiés par la vérité. »

La vérité, ça semblait exister au temps de Jésus. Est-il possible qu'elle n'existe plus, que la nature humaine change, comme vous dites ? Pourtant, la journée suivante, Pilate aussi semblait douter du message de Jésus et se demandait : « Qu'est-ce que la vérité ? » Pourquoi lui tourner le dos ? Pourquoi ne pas se sacrifier un peu pour en être des témoins ?

Comme beaucoup de mes confrères, je cherche à réconforter tous et toutes, quelles que soient leurs expériences présentes ou passées. Mais je me sens incapable de marchander la loi de Dieu qui ne m'appartient pas, et sur laquelle je veille comme un trésor.



ARCHIVES LE SOLEIL

« ... C'est le propre des pasteurs de guider les fidèles », écrit Denis Saint-Maurice.

Une pulsion qu'il faut assumer

Pascal Barrette

L'auteur habite Ottawa.

(À Benoît XVI)

En tant que chrétien, je me joins au 19 prêtres québécois qui viennent d'inscrire publiquement leur dissidence sur l'éthique sexuelle de l'Église. Vous interdisez toujours le mariage des prêtres, l'ordination des femmes, le mariage des personnes homosexuelles et l'orientation sexuelle devient un critère d'exclusion des séminaires. Avec beaucoup de croyants, je vous dis sur les questions d'éthique sexuelle : « Ça va faire ! »

Depuis des siècles, vous et vos prédécesseurs vous arrogez le droit de déclarer illégitimes les unions et naissances échappant au mariage religieux. Combien de couples vivent en union libre, comme si les mariages bénis par l'Église étaient contraignants ? Combien de femmes se sont vu refuser l'absolution parce qu'elles empêchaient la famille ? Combien d'hommes et de femmes se refusent les uns aux autres par vœu de célibat ? Combien d'hommes ont dû se confesser de s'être adonnés au plaisir défendu ? Combien de femmes n'en ont jamais eu parce que les pontifes les ont culpabilisées d'en avoir? Et sans excuser leurs crimes, combien de religieux ont violé des enfants parce que vos règles leur ont refusé toute sexualité ?

Avez-vous un droit sur la génétique et la nature ? Savez-vous que vos séminaires sont dans l'illégalité au Canada en y interdisant les hommes homosexuels ? Ce n'est qu'une question de temps avant qu'un candidat futé ne porte plainte en cour en vertu de la Charte canadienne des droits. Je ne veux plus d'une Église qui cartographie ses membres en légitimes, avorteuses, accotés, mariés, séparés-pouvant-communier, divorcés-remariés-ne-pouvant-communier, célibataires, homosexuels et que sais-je encore.

Je ne veux plus d'interprétation alambiquée de la Bible. Je ne veux que vivre son message central, celui d'aimer, d'être aimé, de pardonner et d'être pardonné. Je ne veux plus d'une Église qui continue de scander que le passé, fût-il celui de Jésus, est toujours et sera toujours la Vérité. L'Église, malgré son message spirituel que j'ai en haute estime, ne me communique plus ce goût d'aimer avec ses édits et interdits, avec ses prescriptions et proscriptions.

Je veux une Église qui se défasse de son corset séculaire pour enfin laisser germer les fruits de l'amour sous toutes ses formes. Je veux une Église qui passe au stade holistique de sa croissance en y intégrant à la fois esprit et corps, sensualité et cœur, sexualité et amour, autant pour ses leaders que pour ses membres.

Comme les gens de moult générations ont passé leur vie à demander pardon à vos confesseurs, je vous demande, comme on dit ici, un retour d'ascenseur. Je vous implore de nous demander pardon pour nous avoir présenté depuis des siècles un univers où il faut demander pardon d'être ce que nous sommes, des vivants sexués dont le plaisir consenti, avec ou sans signature, avec ou sans progéniture, avec ou sans préservatif, est comme la pulsation du cœur, une pulsion intégrante, une force de la vie. L'élan sexuel n'est ni une faiblesse, ni une perversion dégradante.

POINT DE VUE

MISE AU POINT SUR LES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT AU QUÉBEC

Objectif : l'avancement des connaissances sur le jeu pathologique

Robert Ladouceur, Ph.D., Université Laval, Jeffrey Derevensky, Ph.D., McGill University, Magali Dufour, Ph.D., Université de Sherbrooke, Robert Vallerand, Ph.D., Université du Québec à Montréal, Frank Vitaro, Ph.D., Université de Montréal

Les auteurs s'intéressent à la question des jeux de hasard et aux problèmes qu'ils causent dans la société.

Au cours des dernières semaines, nous avons pris connaissance de plusieurs affirmations qui ont été véhiculées dans les médias, certaines avec tellement de force et de conviction qu'elles pouvaient être perçues comme des données scientifiques. Dans le but de protéger des gens vulnérables et souffrants, certains concepts ont été présentés d'une façon vague et ambiguë, amenant de la confusion dans la compréhension du phénomène. Or, cette ambiguïté a pour résultat de nuire à la compréhension du problème de jeu pathologique et dessert ceux qui sont aux prises avec ce problème de santé mentale. Pourtant, aucune amplification ni dramatisation n'est nécessaire quand on parle de jeu, ce problème étant reconnu par tous comme un problème aux multiples conséquences négatives. Pourtant, les dernières semaines ont laissé place à une information parcellaire avec des argumentaires relevant plus souvent de l'émotion que de la science. De fait, certaines accusations personnelles non fondées ont même eu lieu envers des chercheurs et attaqué à tort l'intégrité scientifique de l'un d'entre nous (R. L.).

En tant que chercheurs, nous croyons qu'il est de notre devoir d'informer correctement la société quant aux faits scientifiques par rapport aux jeux de hasard et d'argent, même si nous sommes conscients que certains de ces faits vont à l'encontre de croyances généralement acceptées dans la société

Tout d'abord, il importe de mentionner que notre seul objectif est l'avancement des connaissances sur ce problème de société qu'est le jeu pathologique, afin de développer de meilleures interventions de prévention et de traitement. Il y a encore beaucoup à faire en ce domaine. Contrairement à d'autres, nous ne prenons pas position sur la valeur morale du jeu, ni sur le rôle de l'État en la matière. Nous constatons le problème et en cherchons les causes pour mieux le prévenir et le guérir. Nous apportons ainsi notre petite contribution à un débat de société dont les considérations sont beaucoup plus larges que nos seuls travaux.

Quelle est l'importance ou la prévalence des problèmes de jeu par rapport à d'autres dépendances ? Voici quelques données récentes:

❑ Tabagisme : au Québec, le tabagisme était évalué à 23 % de la population en 2005 (note 1).

❑ Consommation d'alcool : 82 % de la population montréalaise de 15 ans et plus et 85 % des Québécois ont consommé de l'alcool en 2003. Parmi ces personnes, 12 % consomment quotidiennement et sont considérées exposées à un risque élevé de dommages (note 2). Plus spécifiquement, 2 % des montréalais de 15 et plus (3,1 % hommes et 1,3 % femmes) sont à risque d'être dépendants à l'alcool, ce qui représente une augmentation par rapport à 2001 (CPLT, 2004 ; note 3).

❑ Drogues illégales : 17,4 % de la population de 15 ans et plus ont consommé des drogues illégales (incluant le cannabis). Parmi ces personnes, 22 % ont éprouvé des dommages en lien avec leur consommation (note 2).

❑ *Gambling* : 81 % des adultes québécois ont participé à des jeux de hasard et d'argent en 2002. Dans la population adulte, 0,8 % étaient catégorisés comme étant joueurs pathologiques (note 4).

Comment les chercheurs ont-ils établi un taux de 0,8 % de joueurs pathologiques au Québec (prévalence courante) ?

Un échantillon de plus de 8000 personnes adultes, choisies au hasard a été contacté par téléphone. Les personnes répondaient à des questionnaires validés et reconnus par la communauté scientifique Internationale (South Oaks Gambling Screen (SOGS) et Indice Canadien du Jeu Excessif (ICJE)) (note 3). Lorsqu'une personne présentait un certain nombre de critères énoncés dans ces instruments de mesure, la personne était considérée joueur pathologique. Au Québec, 0,8 % des adultes satisfont ces critères.

Nous ne prenons pas position sur la valeur morale du jeu

Le jeu pathologique a-t-il augmenté ou diminué au Québec depuis 1996 ?

Les études de prévalence courante indiquent que le taux de joueurs pathologiques était de 1,0 % en 1996 et de 0,8 % en 2002. Étant donné qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative entre ces deux taux, il faut conclure que la prévalence est demeurée stable entre 1996 et 2002 Il n'y a donc ni augmentation, ni diminution (note 3). Malgré une stabilisation de la prévalence, près de 1 % des gens souffrant est toujours un trop grand nombre. Il mérite largement que nous nous intéressions et que nous mettions tout en œuvre pour les aider et prévenir ce problème.

Plusieurs taux de joueurs pathologiques circulent dans les médias. Quel est le bon ?

Plusieurs chiffres ont été véhiculés au cours des dernières semaines, variant de 0,8 % à 2,7 %. Comment un non-expert peut-il s'y retrouver ?

Une erreur fréquente dans les résultats présentés est de confondre la prévalence de la problématique dans une vie et la prévalence actuelle, c'est-à-dire dans la dernière année. Effectivement, la prévalence à vie est toujours plus élevée que celle dans la dernière année. Cela s'explique par le fait que des personnes ayant eu un problème de jeu au cours de leur vie peuvent ne plus être actuellement des joueurs pathologiques. À titre d'analogie, on peut facilement convenir que parmi la population actuelle de non-fumeurs se trouvent d'anciens fumeurs. La prévalence courante constitue donc un indicateur plus précis des problèmes actuels liés au jeu que la prévalence à vie.

On ne peut pas comparer des taux de prévalence à vie avec des taux de prévalence courante. Si on veut faire des comparaisons, il faut garder la même unité de mesure.

Les instruments utilisés donnent des résultats pour différentes catégories de joueurs. On parlera de joueurs problématiques pour identifier certaines personnes qui ne sont pas des joueurs pathologiques, mais qui manifestent certains comportements à risque par rapport à leur activité de jeu. On les nomme les joueurs à risque. Ils obtiennent un score de 3 ou 4 au test SOGS. Par contre, pour être classé joueur pathologique, il faut satisfaire cinq critères ou plus. Certains acteurs dans le débat actuel additionnent les joueurs de ces deux catégories. Ils obtiennent donc des taux plus élevés que le 0,8 %. Cependant, comme aucune étude n'a suivi les joueurs à risque dans le temps, nous ne savons pas si ces personnes sont stables, si elles évoluent vers le jeu pathologique ou si leur condition va s'améliorer. Pour cette raison, il est actuellement non fondé de considérer les personnes qui cotent 3 ou 4 comme étant similaires aux joueurs pathologiques.

Dans le domaine du jeu, les études de prévalence prennent la population générale comme point de comparaison. Toutefois, certaines personnes préfèrent considérer que les personnes qui jouent pour établir leur taux de prévalence. En conséquence, en excluant les personnes qui ne jouent pas, l'équation utilisée produira des chiffres plus élevés que ce qu'on retrouve dans la population générale.

En terminant, il importe de souligner que tous les chercheurs et études sont soumis à de rigoureuses évaluations de comités d'éthique et ce, dans toutes les universités du Québec. Chaque chercheur, quelle que soit la provenance de ses fonds, préserve une grande indépendance scientifique vis-à-vis des organismes qui le subventionnent.

Note 1 : http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/tobac tabac/ctums-esutc-2005/wave-phase-1_summary-sommaire_f.html

Note 2 : http://www.ccsa.ca/NR/rdonlyres/B2C820A2-C987-4F08-86052BE999FE4DFC/0/ccsa0 048 042 004.pdf

Note 3 : Comité permanent de lutte à la toxicomanie (2004). Portrait de la consommation de psychotropes à Montréal. 49 pages

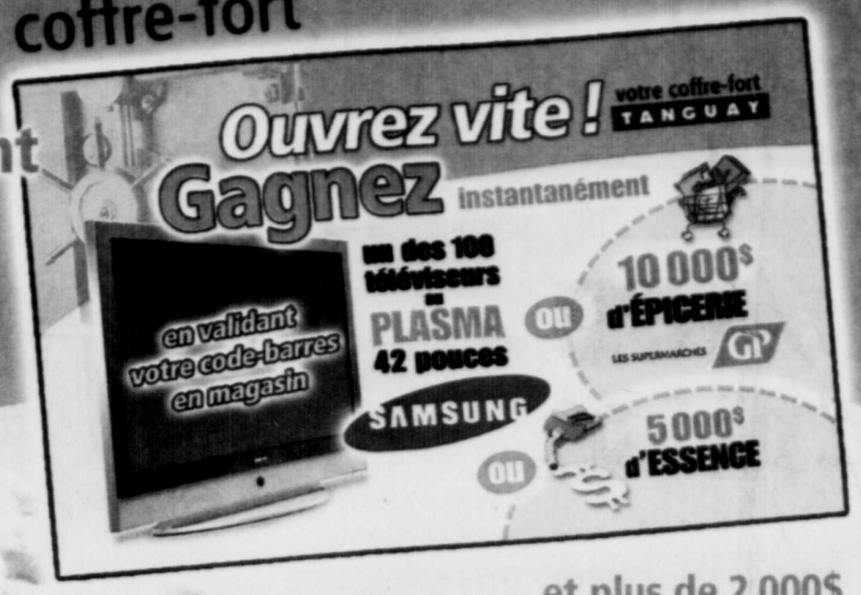
Note 4: Ladouceur, R., Jacques, C., Chevalier, S., Sévigny, S., & Hamel, D. (2005). Prevalence of pathological gambling in Quebec in 2002. Canadian Journal of Psychiatry, 50(8), 451-456.

Apportez votre enveloppe coffre-fort

Courez la chance de gagner instantanément

un PLASMA 42 pouces de Samsung ou
10 000 $ d'épicerie Les Supermarchés GP ou
5 000 $ d'essence

en validant votre code-barres en magasin



Coupon-Rabais 200$



sur tous les matelas de marque SIMMONS*

Matelas Ballade
- 608 ressorts • Garantie 10 ans
- Coussinet pleine largeur

et plus de 2 000$ en coupons-rabais à l'intérieur

Avec coupon 299.99 Grandeur : simple

8.33 36 mois

Grandeur	Courant	RABAIS COFFRE-FORT	Avec coupon	36 mois
Simple	499.99	200$	299.99	8.33
Double	599.99		399.99	11.11
«Queen»	649.99		449.99	12.50
«King»	849.99		649.99	18.06

Coupon-Rabais 600$

sur ce mobilier de salon

À l'achat de cet ensemble sofa et causeuse
Peut être vendu séparément



avec coupon 999.99

27.78 36 mois

Courant: 1599.99

Coupon-Rabais 200$

sur tous les mobiliers de salon en cuir en magasin

À l'achat de 4 sièges et plus

PRIMO INTERNATIONAL



avec coupon 1599.99

44.44 36 mois

Courant: 1999.99
Spécial: 1799.99



Coupon-Rabais 50$

Avec coupon 699.99
Courant: 749.99

19.44 36 mois

Livraison et service GRATUITS à la grandeur de la province

FINANCEMENT accord D Desjardins

TANGUAY

LES SAULES
4875, boul. de l'Ormière
(418) 871-4411
1 800 563-4411

BEAUPORT
777, rue Clemenceau
(418) 666-4411
1 800 563-6282

LÉVIS
5720, boul. Étienne-Dallaire (angle Kennedy)
(418) 833-4511
1 800 563-4511

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
8955, boul. Lacroix
(418) 226-4411
1 877 295-4411

RIMOUSKI
375, montée Industrielle-et-Commerciale
(418) 725-4411
1 800 463-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
245, Hôtel-de-Ville
(418) 867-4711
1 800 510-4711

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111
1 800 465-2200

CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
(418) 698-4411
1 800 363-4711

* À l'exception des matelas lit électrique et sofa-lit. ** Sur approbation du service du crédit Accord D Desjardins. Ne payez que les taxes de vente (TPS et TVQ). Si un versement vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5 % et sera chargé mensuellement au compte du client. (Exemple : solde en souffrance de 100 $, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63 $). Achat minimum requis : 100 $ - 12 versements, 500 $ et plus, et items sélectionnés - 50 versements. Photos à titre indicatif. Détails en magasin.